

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FÉVRIER 2019**

Le Conseil Municipal de la Commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le douze février deux mille dix-neuf, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, le dix-huit février deux mille dix-neuf à vingt heures, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire.

Étaient présents : L. VASTEL, Maire ; C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, D. LAFON, A. BULLETT, P. RIBATTO (points et 6 à 9), F. GAGNARD, J.-P. AUBRUN, R. BENMERADI, E. CHAMBON, Maires-Adjointes ; J.-M. DURAND, Adjoint de quartier ; M.-E. MORIN, A.-M. MERCADIER, J.-L. DELERIN, V. RADAORISOA, S. LE ROUZES, S. CROCI, M. FOULARD, T. NAPOLY, S. BOURDET, M. FAYE, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO, J.-M. GASSELIN, A. SOMMIER, F. ZINGER, J.-J. FREDOUILLE, P. BUCHET, S. CICERONE, G. MERGY (points 1 à 5, points 7 et 9), D. BEKIARI, Conseillers Municipaux,

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents représentés : J. C. PORCHERON (pouvoir à J.-P. AUBRUN), R. LHOSTE (pouvoir à C. BIGRET), J. N'GALLE-EBOA (pouvoir à E. CHAMBON), C. MARAZANO (pouvoir à F. ZINGER)

Absents excusés : P. RIBATTO (points 2 à 5), G. MERGY (points 6 et 8)

Secrétaire : Mme M. FOULARD est désignée secrétaire de séance.

M. le Maire : « Mes chers collègues, je vous propose de commencer. »

M.FAYE : « Il y a le quorum ? »

M. le Maire : « Oui, on me dit qu'il y a le quorum, à moins que vous ne vouliez sortir.

Il s'agit du premier Conseil Municipal. Cinq points sont inscrits à l'ordre du jour, dont le débat d'orientations budgétaires. Vous avez sur table un certain nombre de documents qui vous ont été communiqués à la demande, notamment, de l'opposition :

- Le plan pluriannuel d'investissement dans les bâtiments, qui correspond à l'audit des bâtiments que nous avons fait en interne au début du mandat, réclamé par M. MERGY ;
- Un certain nombre de fiches concernant les opérations de travaux en cours, comprenant notamment les coûts, les financements extérieurs obtenus et le coût résiduel pour la Commune, à la demande de M. FREDOUILLE. Elles se présentent sous forme de petites fiches extrêmement décorées, très bien faites. C'est du couché brillant, qui, comme vous le savez, est le moins cher possible et recyclable, bien sûr.

Nous aurons plusieurs vœux et questions : un vœu de M. FREDOUILLE, un vœu de M. BUCHET, deux vœux du groupe Associatif et Citoyen, trois questions du groupe Associatif et Citoyen, une question de Mme ZINGER, une question de M. FREDOUILLE.

Vous avez sur table les décisions qui ont été prises par le Maire conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales. Avez-vous des remarques ou des observations particulières ?

Je vais procéder à l'appel des présents.

Je vous avoue que nous avons prévu, compte tenu de la disparition récente d'une poétesse fontenaisienne bien connue, Mme Luce DULAC, de lui rendre un hommage particulier sous la forme de la lecture d'un de ses poèmes, par deux jeunes femmes qui sont membres du club de théâtre du CCJL. Comme elles tardent un petit peu à arriver, je vous propose de procéder à l'appel et de suspendre la séance à leur arrivée. (*Appel.*)

Le quorum étant atteint, nous pouvons valablement délibérer.

Nos deux lectrices sont arrivées ; je vous propose de ne pas entamer le Conseil Municipal et de leur donner la parole, si vous en êtes d'accord, pour un bref moment d'évocation de Luce DULAC, poétesse fontenaisienne bien connue, qui nous a quittés mi-janvier. »

Suspension de séance à 20 h 10 : intervention de deux jeunes élèves du club de théâtre, lecture du poème "Des sources et des roses" en hommage à Mme Luce DULAC, poétesse fontenaisienne disparue en 2019.

Réouverture de séance à 20 h 15.

M. le Maire : « Nous allons reprendre le cours normal du Conseil Municipal.

Il nous faut désigner un secrétaire de séance. Qui est volontaire ? Mme FOULARD, peut-être ? Mme FOULARD s'est proposée spontanément, j'accepte donc sa candidature. Pas d'opposition particulière ? Très bien.

Je vous rappelle que sur les décisions qui ont été déposées sur table, vous avez, en particulier, des décisions importantes, notamment celles :

- Portant signature du marché de réhabilitation et d'extension du gymnase du Parc à Fontenay-aux-Roses ;
- Portant signature d'un contrat de prêt, comme cela était prévu dans le cadre du précédent budget ;
- Portant approbation et signature du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de la place du général de Gaulle et du parc Laboissière ;
- Portant approbation et signature d'un avenant au marché de mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la future place de la Cavée.

Comme vous le voyez, lors de cette dernière CAO, il y a eu un certain nombre de décisions importantes pour les transformations en cours et les rénovations de notre centre-ville.

Nous avons ensuite à l'ordre du jour l'approbation des procès-verbaux des séances des 24 septembre, 12 novembre et 17 décembre 2018. Nous avons bien sûr pris en compte, dans les PV, toutes les remarques des élus ; ils ont été transmis aux élus concernés pour prise en compte le 13 février.

Nous avons, pour le 24 septembre 2018, sept remarques de forme de Mme GALANTE-GUILLEMINOT, huit remarques de forme de Mme SOMMIER, qui ont été prises en compte, ainsi qu'une remarque de Mme ZINGER et quarante-deux remarques du groupe Associatif et Citoyen. Compte tenu de ces remarques, qui sont prises en compte dans le compte rendu, nous allons passer à l'approbation de ce PV. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Pour le PV du 12 novembre 2018, nous avons dix remarques de M. MERGY, deux remarques de Mme SOMMIER, une remarque de Mme ZINGER, quatorze remarques du groupe Associatif et Citoyen. Ces remarques étant prises en compte, qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Pour le PV du 17 décembre 2018, nous avons une remarque de Mme ZINGER, deux remarques de M. MERGY et quinze remarques du groupe Associatif et Citoyen. Ces remarques étant prises en compte, nous passons à l'approbation. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

- Adoption des procès-verbaux des séances du 24 septembre 2018, du 12 novembre 2018 et du 17 décembre 2018 à l'unanimité des suffrages exprimés.

Je souhaiterais par ailleurs que Mme BEKIARI nous précise sa position par rapport au groupe Mouvement Radical. »

Mme BEKIARI : « C'est ma position par rapport à moi-même. »

M. le Maire : « Par rapport au groupe municipal, parce que je crois que votre position a évolué. »

Mme BEKIARI : « Oui, en effet, je siégerai à partir de la séance d'aujourd'hui en tant qu'indépendante, dans mon propre groupe, comme Michel FAYE à l'époque. Je fais tout comme lui ! Merci. »

M. le Maire : « Je vois que M. FAYE fait école !

Quelques points d'actualité.

Vous savez qu'a eu lieu la première Conférence intercommunale du logement (CIL) au niveau territorial, qui s'est déroulée le 15 janvier dernier, avec un diagnostic réalisé sur l'ensemble du territoire par un cabinet extérieur, qui nous a permis de cerner les axes dans lesquels nous pouvions définir des groupes de travail, notamment sur la mixité sociale et les rééquilibrages d'un territoire, le rôle des attributions pour agir sur la mixité sociale, la prise en compte des demandes de mutation et de relogement, les réponses apportées aux publics prioritaires. Vous savez que cette CIL va interagir avec la gouvernance des attributions au niveau du Territoire, dans des modalités qui manquent parfois de précision, compte tenu de l'avenir lui-même incertain des différentes strates administratives qui composent le Territoire, le Département et la Région, et qui malgré tout, semblent devoir évoluer à nouveau, selon les dernières informations qui circulent, dirons-nous ; je ne peux pas vous en dire beaucoup plus.

Vous avez vu que les travaux de la Maison des entrepreneurs ont commencé. M. RIBATTO peut peut-être nous en dire un mot. »

M. RIBATTO : « La Maison des entrepreneurs va ouvrir à Fontenay-aux-Roses à compter du 1^{er} mars, donc dans deux semaines. Vous en connaissez l'emplacement : elle sera située à la place de la Maison de l'économie et de l'emploi, au 23, avenue Lombart, et accueillera les porteurs de projet et acteurs de la création d'entreprise. C'est une structure qui vient renforcer le Guichet unique dédié à l'entrepreneuriat de Vallée Sud - Grand Paris. Elle rassemble désormais en un lieu unique les dispositifs d'accompagnement des créateurs d'entreprise et de ses intervenants. L'objectif, je le rappelle, est de favoriser l'entrepreneuriat et de permettre un parcours de création, voire une ou des reprises d'entreprise. Cette offre proposée aux habitants du territoire comprend aussi un programme d'ateliers et de réunions grand public, des rendez-vous individuels avec les organismes partenaires, un centre de ressources en accès libre et un portail numérique. La possibilité d'hébergement d'entreprise complète ce dispositif.

Dans cette démarche facilitatrice du parcours des porteurs de projet – création, financement, développement, aspects juridiques, outils commerciaux ou autre développement économique – cet équipement accueillera le dispositif "Entrepreneur #LEADER" de la Région Île-de-France.

Quelques éléments peuvent être rapidement rappelés :

- L'ouverture aura lieu le 1^{er} mars ; l'inauguration se fera au mois de mai.
- Une deuxième partie des travaux est prévue pour juin/juillet 2019.
- L'ouverture de la partie *coworking*, un hébergement d'entreprise, est prévue à la rentrée scolaire (septembre 2019).

Voilà, M. le Maire. »

M. le Maire : « Merci. Nous en reparlerons tout à l'heure, M. BUCHET, vous pourrez intervenir à ce moment-là. Nous faisons simplement l'information. Dans le cadre du débat d'orientations budgétaires, nous allons évoquer un certain nombre d'éléments d'ordre économique, donc en pratique... »

M. BUCHET : « Juste, je trouve que la Maison des entrepreneurs est une bonne chose, ils ont d'ailleurs mis un étage concernant l'activité économique dans cette Maison de l'économie et de la solidarité. Simplement, cette maison a été léguée à la Ville – j'étais déjà intervenu sur ce sujet – par la famille Boucicaut, pour les plus nécessiteux – je ne me rappelle plus la formule exacte. C'est pour cela que s'y trouvaient la Maison de la solidarité, les RESTOS DU CŒUR, le SECOURS CATHOLIQUE, qui ont été déplacés dans une crèche fermée. La seule question que j'aimerais vous poser ne va donc pas contre

le projet, mais porte sur la compatibilité de son installation dans ces locaux légués avec une mission pour les plus nécessiteux, selon les mots de la famille Boucicaut. »

M. le Maire : « Cela ne présente pas d'incompatibilité juridique, semble-t-il. Voilà ce que je peux vous dire à ce stade. »

M. RIBATTO : « Effectivement, si l'on reprend les termes du testament, ce legs est en faveur du quart-monde de Fontenay, des plus nécessiteux, ce qui a été, de par le passé, souvent conjugué avec une partie médicale ou paramédicale ; pendant vingt ans, cela a aussi été essentiellement axé sur le projet Archimède, l'aide à l'emploi, etc. Ce que nous faisons, c'est simplement, toujours dans le même esprit, en conservant bien l'esprit initial du legs de cette maison, procurer une certaine richesse, une complémentarité de richesse, pour celles et ceux de Fontenay qui souhaitent créer une entreprise, soit après des études, soit sans étude, soit en sortant d'une entreprise. Nous sommes donc véritablement dans le même esprit. »

M. le Maire : « C'est un autre traitement du chômage. »

(Interventions hors micro.)

M. le Maire : « Écoutez, ce n'est pas l'objet du débat, mais je pense que, globalement, c'est un assez joli projet quand même. Merci, Philippe RIBATTO.

Je voudrais faire deux autres points d'information.

Je suis très heureux de vous dire que le projet de *cluster*, que nous avons porté initialement, avant le transfert de la compétence économique, au sein de la Ville, puis de la Communauté d'agglomération Sud de Seine, enfin au niveau du Territoire, va trouver sa concrétisation. Nous allons donc mettre en service à Fontenay-aux-Roses, dans le cadre du bâtiment FAHRENHEIT, 1 500 mètres carrés qui accueilleront jusqu'à dix entreprises en croissance. Tout cela s'accompagnera de bureaux *plug and work*, d'une offre de services experte dédiée.

Des partenariats sont en train d'être conclus et approchés avec les différents centres de recherche du territoire, notamment avec ceux qui sont à proximité immédiate (CEA, IRSN). Un comité scientifique sélectionnera des candidatures – nous avons d'ailleurs déjà des candidats. Tout cela sera intégré au réseau régional des bibliothèques, qui sont un certain nombre dans la région parisienne. Ce comité scientifique sera installé en avril, c'est-à-dire très bientôt. La première pierre, si je puis dire, des travaux d'aménagement, devrait être posée avant l'été, probablement au mois de mai. C'est un projet de 3,5 millions d'euros d'investissement, porté par le Territoire, au sein de la Ville, et financé à une hauteur légèrement moindre à celle prévue initialement, puisque cela est proportionnel, de près de 1,9 million d'euros par le Fonds européen de développement des Régions. Je pense que s'ajouteront d'autres subventions de la part de la Région.

La deuxième chose que je voulais vous annoncer, avant que nous n'entamions le débat d'orientations budgétaires, est que, comme vous l'avez vu, puisque nous l'avons présenté en Conseil Municipal en toute transparence, nous avons lancé une étude via la SPLA PANORAMA sur le mail Boucicaut, qui avait d'ailleurs été présentée dans le cadre du budget précédent. Cette étude arrive à maturation, avec un certain nombre d'hypothèses et de projets qu'il convient de discuter. Nous allons bien sûr en discuter avec les différents syndicats du mail Boucicaut, qui sont quand même les premiers concernés, ainsi qu'avec les commerçants de ce même mail Boucicaut, dans un délai relativement proche. Mais je souhaiterais, pour que ce débat ait lieu de la façon la plus large possible, et avant d'organiser un débat de concertation associant l'ensemble de la population, que le débat ait lieu aussi en Conseil Municipal. Je vous proposerai donc, dans les mois qui viennent, un Conseil Municipal qui sera en grande partie consacré à la présentation des résultats de l'étude de la SPLA sur le réaménagement du mail Boucicaut. Nous aurons donc l'occasion d'analyser et d'avoir des informations, à la fois :

- Sur l'analyse de l'existant : c'est un travail d'ampleur qui n'avait, pour l'instant, pas été entrepris de façon aussi complète, même si des premières études avaient déjà été réalisées, sous le mandat précédent ;
- Sur les différentes options, les possibilités pour optimiser le volume, la piscine. Vous savez que le Territoire s'est engagé sur le financement de la rénovation de la piscine à cette occasion ; cela s'intégrera donc à une telle réflexion ;

- Sur les différents coûts que cela représente pour notre Ville ;
- Sur les modifications de paysage urbain que cela peut éventuellement comporter.

Nous discuterons donc de tout cela en Conseil Municipal, tous ensemble, très prochainement.

Voilà les informations d'ordre général que nous souhaitons porter à votre connaissance. »

Mme ZINGER : « M. le Maire, je vous ai demandé par mail la communication des éléments relatifs à la création de la ZAC des Paradis, au Territoire. »

M. le Maire : « Oui, nous allons vous les passer. C'est simplement une délibération. »

Mme ZINGER : « Il y avait peut-être un rapport de présentation, ou des annexes. »

M. le Maire : « Le rapport de présentation est assez succinct, dans la mesure où le projet lui-même vit déjà depuis quasiment quatre ans ; nous avons commencé par une analyse, par un travail avec HAUTS-DE-SEINE HABITAT, qui est propriétaire des lieux, dans une perspective de co-élaboration du projet, avec notamment tous les locataires. Tout cela a mûri progressivement. Maintenant, les gens sont d'ailleurs plutôt dans une forme d'impatience vis-à-vis du début effectif du projet. L'outil d'aménagement qui va permettre la réalisation du projet que nous avons mis au point est la Zone d'aménagement concertée qui est créée, puisque la compétence est portée par le Territoire, par le Territoire. Nous sommes donc au début du processus de création de ZAC. C'est une délibération, si je puis dire, de "top départ", d'une certaine façon, qui n'a pas d'autre grand intérêt en elle-même. De toute façon, avec la création d'une ZAC, il y aura une nouvelle étape de concertation, une enquête publique, d'autres étapes obligatoires dans le cadre de la vie normale de la ZAC. La ZAC devrait comprendre l'ensemble du réaménagement du quartier, y compris la phase 1, que nous avions éventuellement envisagé de déconnecter pour essayer d'aller plus vite, mais en fait, ce sont des processus toujours longs et compliqués. L'ensemble du réaménagement de la zone des Paradis sera donc dans la ZAC, hormis la préfiguration des Potiers qui commence dès à présent, puisque la démolition est en cours. Nous allons donc vous transmettre la délibération et le compte rendu de la séance pendant laquelle le sujet a été évoqué, assez brièvement toutefois.

Nous allons passer, mes chers collègues, au débat d'orientations budgétaires. »

➤ FINANCES

1 - Débat d'orientations budgétaires

M. le Maire : « Comme chaque année, le débat d'orientations budgétaires est le moment de faire le point sur les finances de notre Commune, sur notre gestion, sur les choix de gestion qui sont faits, sur les projets à venir ou en cours. Avant de passer la parole à Jean-Michel DURAND, qui va vous faire un exposé assez complet, comme à l'accoutumée, je voudrais vous rappeler que nous vivons une période particulière, depuis plusieurs années, de dégradation très sérieuse, dirais-je organisée et volontaire par l'État, des finances locales. Cette dégradation n'a pas eu, je crois, d'équivalent dans la Cinquième République, et surtout pas depuis les Lois de décentralisation de 1983.

Pour Fontenay-aux-Roses, je voudrais simplement faire un petit rappel : la perte de ressources, depuis cinq ans, a été considérable. Elle avait commencé avant, d'ailleurs, dès 2009, mais elle s'est considérablement accélérée depuis 2012-2013. Ainsi, entre 2009 et 2017, nous avons perdu 2,4 millions d'euros de Dotation globale de fonctionnement, dont 2 millions – c'est-à-dire l'essentiel – entre 2013 et 2017.

Nous avons, par ailleurs, à Fontenay, connu une double peine, puisque nous sommes sortis de la Politique de la ville en 2014 et que nous avons perdu, à cette occasion, 250 000 euros de subventions directes de l'État, mais aussi, par effet domino, 200 000 euros de subventions départementales, qui étaient liées au fait que nous étions dans un secteur de Politique de la ville. Cela représente donc 450 000 euros de perte de ressources.

Le plan de désengagement du Département de nos crèches, selon une convention qui avait été signée par Pascal BUCHET en son temps, et qui s'étend sur une période qui va jusqu'à 2020, va se traduire

aussi par une moindre participation du Département, qui s'élève à la somme considérable de 850 000 euros.

Un fonds de péréquation intercommunal est apparu et nous coûte, chaque année, 360 000 euros.

En recettes de dotations et de subventions, la Ville a donc perdu 3,6 à 4 millions d'euros, en quelques années, ce qui est tout à fait considérable.

Par ailleurs, l'État nous a imposé des dépenses, à la fois en termes de revalorisation du point d'indice ou de réorganisation des grilles salariales, ce qui a coûté à Fontenay 360 000 euros, et de hausse des cotisations retraite – décision du Gouvernement FILLON, qui est un peu antérieure – pour 600 000 euros. Les rythmes scolaires sont en train d'évoluer, mais étaient évalués, il y a peu, autour de 200 000 euros. Je ne vous parle même pas, bien sûr, du GVT. En somme, la dégradation de nos finances est de l'ordre de 5 millions d'euros, ce qui est absolument considérable, puisque cela représente, si l'on se réfère au budget effectivement disponible sur lequel nous avons une action véritable, environ 20 % des ressources de la Commune.

Comme cela va sans doute être rappelé, nous avons demandé aux Fontenaisiens un effort particulier d'ordre fiscal, au début du mandat, ce qui a couvert environ 50 % de nos pertes de fonctionnement. Le reste a été acquis, en particulier par un certain nombre de choix de gestion assez rigoureuse et de recherche d'optimisation de nos dépenses.

La perte de DGF est d'ailleurs relativement homogène, puisque l'État est passé, entre 2012 et 2017, de 40 milliards d'euros, à 26,4 milliards de versements pour les Communes. Nous sommes donc dans une perte qui est à peu près proportionnelle à ce qu'il s'est passé au niveau national.

Je souhaitais vous parler de l'ambiance générale, parce qu'elle éclaire quand même d'un jour particulier l'effort d'optimisation de la gestion. Je sais que lorsque nous avons annoncé le chiffre de 4,6 millions d'euros, il y avait, presque, une incrédulité de la part de certains, sur les chiffres avancés. Comme nous nous comparons à une situation qui n'est pas arrivée, nous éprouvons une certaine difficulté à faire ce genre de prospection mais, raisonnablement, nous sommes autour de 5 millions GVT compris, autour de 4,5 ou 4,6 millions hors GVT. C'est donc une perte considérable de ressources, malgré laquelle, comme nous allons le voir, nous avons maintenu à la fois les services, les tarifs et un certain nombre de prestations pour nos concitoyens.

Je vais donc passer la parole à Jean-Michel DURAND, qui va nous expliquer comment, pour l'année à venir comme pour l'année écoulée, tout cela s'organise. Merci, Jean-Michel. »

M. DURAND : « Merci, M. le Maire.

(M. DURAND appuie sa présentation sur un diaporama projeté en séance.)

Je vais vous parler de la politique financière de la Ville, mais préalablement, je voudrais remercier le personnel, parce qu'arrêter des comptes, rédiger le DOB, faire le budget, c'est beaucoup de travail, beaucoup de réunions, qui se terminent tard le soir. Quand ces gens de l'administration rentrent, leurs enfants, souvent, sont couchés ; je voudrais donc les remercier. Je les remercie doublement, d'ailleurs, parce que nous recevons des messages de la Trésorerie de Sceaux, en ce moment, qui témoignent d'une amélioration très nette de la qualité des relations comptables entre la Trésorerie et la Ville et pour tout vous dire, ce matin, nous avons arrosé cela modestement d'un café et d'un croissant ensemble, mais bravo aux services : à tous les services pour les budgets, et au service financier pour ce qui les concerne plus particulièrement.

Je dois dire que je suis totalement d'accord avec ce que vient de dire M. le Maire, sur les principales orientations qu'il a soulignées, et entre autres sur l'évolution de ce qui vient de l'État.

Je veux rappeler que le DOB est une discussion, un *brainstorming*, c'est-à-dire une réunion qui permet de mettre des idées sur la table : on va en proposer quinze, trouver que dix sont idiotes, en écarter trois et retenir les deux dernières ; c'est un moment de réflexion. Ce n'est pas un entraînement pour les futures élections dans un an, mais une réflexion en commun pour le bénéfice de la Ville et surtout, des Fontenaisiens.

À ce titre, vous avez reçu un document de qualité. Certains vont le trouver trop court, trop long, trop ceci, trop cela, mais moi, je remercie encore une fois les services, parce que je trouve que ce

document d'une cinquantaine de pages est quand même de très bonne qualité, donne des chiffres, des indications, des tendances, et permet de réfléchir.

Tout cela a été vu en commission vendredi soir. Je remercie ceux qui ont participé, qui ont eu des idées. Quelqu'un a mentionné qu'on devrait tout arrêter, parce qu'il y a les élections dans un an, et qu'on ne devrait plus signer de contrat, plus faire d'investissement, et attendre un an. Eh bien non ! Le service public va continuer, continuer à travailler, et il y aura des investissements publics qui vont continuer : heureusement, tout ne s'arrête pas ! En clair : non à l'immobilisme.

Je ne vais pas commenter chacun des chiffres comptables, parce que cela serait trop long. Je voudrais simplement reprendre les points les plus importants. C'est le dernier DOB en dehors de la période électorale ; c'est en même temps une période où l'on peut prendre un peu de recul et regarder l'évolution. On peut ne pas être tous d'accord sur cette idée, mais la situation en 2014 vous a été précisée par M. GOBIN, Trésorier de Sceaux, qui est venu ici nous dire ce qu'il pensait de la situation. Cela a été confirmé par le cabinet MAZARS et nous avons vu qu'à part un élément exceptionnel, la courbe d'encaissement, la courbe de décaissement évoluaient de manière telle qu'à terme, il allait y avoir un problème. Je crois que l'on peut dire que cinq ans après, en 2019, les choses se sont améliorées et que nous avons maintenant des résultats financiers positifs, avec une certaine pérennité.

Je voudrais prendre quelques points, qui me paraissent les plus significatifs, et dont M. le Maire a parlé en partie. Pour compenser l'évolution de l'État dans ses relations avec les collectivités, nous avons réussi à maintenir les taxations à un des niveaux les plus faibles du Département, puisque, sauf erreur de ma part, nous sommes dixièmes ou onzièmes en partant des moins-disants. Parmi ceux qui sont moins-disants que nous, figurent cinq villes situées autour de la Défense, qui directement ou indirectement profitent d'une fiscalité entreprises – certains diraient d'une fiscalité *business* – ce qui n'est pas notre cas. Réussir à figurer parmi les moins-disants malgré cela est un exploit dont nous pouvons tous, collectivement, être fiers.

Notons également que nous avons réussi à maintenir des tarifs parmi les plus bas.

Nous ne pouvons donc pas dire que nous avons remonté les finances de cette ville en taxant de manière indue les Fontenaisiens, loin de là.

Je crois que le point le plus important concerne les frais de personnel, qui représentent les deux tiers des charges de fonctionnement. Nous avons parfaitement réussi à les maintenir, puisqu'en comparant les chiffres 2017 et 2018, nous passons de 20,5 millions d'euros à 20,4 millions d'euros. L'écart est très faible, mais il est très important de remarquer qu'au moment où le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) devrait accroître ces frais de 1,3 ou 1,5 %, nous réussissons à les baisser légèrement, à les maintenir dans leur totalité et ce, en améliorant la situation des salariés. Jean-Paul AUBRUN en parlerait mieux que moi, mais cela s'est passé en glissant de CDD en CDI, en développant la couverture maladie des salariés et un niveau plutôt croissant de service pour les Fontenaisiens.

Avant de parler de l'endettement, je voudrais dire quelques mots sur l'épargne nette. L'obligation qu'a, comme toute ville, la Ville de Fontenay, est d'avoir une épargne nette positive. Nous avons une épargne nette positive récurrente, sans problème, et indépendamment de tout élément exceptionnel, même si, en 2018, il y a un élément exceptionnel par cession.

L'on peut penser que cet objectif est suffisant ; je donnerai mon idée personnelle en disant que non. Je pense qu'à terme, cette ville doit investir de 8 à 10 millions d'euros par an, et que l'on finance les investissements par l'emprunt, les subventions, la récupération de la TVA (FCTVA), mais aussi par un autofinancement. Je veux dire par là qu'à terme, il faudrait que l'autofinancement des investissements atteigne un montant de l'ordre de 2 millions d'euros. Ces 2 millions d'euros, nous aurions pu les atteindre, et nous les atteindrons lorsque la population de la ville sera passée de 24 000 à 26 000 habitants – c'est-à-dire 1 000 logements supplémentaires, soit 2 000 personnes. Ayons en tête qu'une personne, en net des charges, représente environ 1 000 euros ; 2 000 personnes, c'est environ 2 millions d'euros. Cela nous permettrait de passer d'une épargne nette d'environ 500 000 euros à 2,5 millions d'euros, c'est-à-dire à 20 ou 25 % des investissements, ce qui est le but recherché.

Concernant l'épargne nette, je n'ajouterai rien, sauf à mentionner que l'épargne nette est modifiée par le remboursement. Je vais revenir sur les notions de remboursement, en vous parlant d'un point extrêmement important, qui est l'endettement.

Ce tableau me paraît extrêmement important. Il est projeté ; vous ne l'avez pas dans ce qui vous a été remis parce qu'il a été fait après. Je vais rester sur ce tableau assez longtemps. Vous avez, à droite, quelque chose qui s'appelle le "CRD en fin de période" ; excusez-nous pour le sigle CRD, cela signifie "capital restant dû en fin de période".

Ce qu'il est important de relever, c'est qu'il était, en 2013, de 23,1 millions d'euros, et qu'il est, à fin 2018, à 20,6 millions d'euros. Cela signifie que le montant de l'endettement, au sens des lignes tirées – et non des lignes négociées – qui est de 20,6 millions d'euros, a été baissé de 2,5 millions d'euros ou, si vous préférez, quasiment de 10 %. Ce qui a été fait ne l'a pas été par une augmentation de l'endettement.

L'autre point qui est absolument fondamental est la colonne "remboursement du capital". Je vous demanderai de noter que, dans les années 2009-2010, le remboursement du capital était de l'ordre de 800 000 euros par an. Le remboursement du capital en 2018 est de 1 465 000 euros. Le remboursement du capital en 2019 sera de 1 750 000 euros. Cela est très curieux. L'endettement baisse, de manière drastique, on le voit – de 23 millions d'euros à 20 millions d'euros – mais le remboursement du capital, lui, augmente. On pourrait penser que, plus on rembourse, moins on aura besoin de rembourser ; ici, c'est l'inverse, pour deux raisons de fond.

Les emprunts qui ont été négociés jusqu'à la fin de l'année 2013 étaient des emprunts à remboursement progressif : on remboursait peu les premières années, et bien plus ultérieurement. Pour ces emprunts qui, aujourd'hui, commencent à avoir cinq ou dix ans, on est dans la partie haute du remboursement.

Deuxième explication, très rapidement après notre arrivée, nous avons pris un autre type d'emprunts, à remboursement constant. En clair, si l'on emprunte 1 million d'euros sur 20 ans, dès la première année, nous remboursons 50 000 euros.

La conséquence de tout cela est que le montant du remboursement – les chiffres le montrent – est passé de 800 000 euros à 1,8 million d'euros : il a plus que doublé.

Cela a été une erreur de prendre des emprunts à remboursement progressif : si vous achetez un bâtiment, un camion, une voiture, au démarrage, vous avez peu de maintenance, vous avez une garantie. En revanche, les frais de maintenance augmentent par la suite ; au moment même où la maintenance devient importante, il faut procéder à un remboursement complémentaire. Je pense donc que c'est une erreur de fond, mais je n'insisterai pas sur ce point.

La conséquence est que le paiement des intérêts baisse de manière drastique. Nous sommes passés de 860 000 euros en 2009 à moins de 600 000 euros en 2018. Nous avons donc baissé nos frais financiers de 260 000 euros.

Pour bien montrer les conséquences de ces phénomènes... Gilles, ne t'inquiète pas, tu expliqueras pourquoi vous avez choisi cette politique, ce n'est pas réhibitoire ! »

M. MERGY : (*Intervention hors micro.*)

M. DURAND : « Moi, ce que je constate simplement, c'est où nous sommes, par rapport à là où vous étiez. Excusez-moi, mais regardez les années 2009 et 2010 : c'est absolument extraordinaire. En 2009 et 2010, il y a le même montant en remboursement de capital et en intérêts payés. On remboursait 800 000 euros de capital et on payait 800 000 euros en intérêts.

Merci pour votre silence.

Cela me paraît important. En 2009 et 2010, il y a le même montant, en remboursement du capital et en paiement d'intérêts. Aujourd'hui, en 2019, nous remboursons 1,8 million d'euros, pour 600 000 euros de frais financiers, il y a un rapport de 1 à 4 ! En clair, pour que ce soit très simple et que tout le monde comprenne, en 2009-2010, 1 euro en remboursement de capital correspondait à 1 euro en intérêts. Aujourd'hui, avec les mêmes sommes, nous remboursons 3 à 4 fois plus de capital que d'intérêts. Je crois que toute l'amélioration de la qualité de la gestion est là. Le reste, c'est de la littérature !

Accessoirement, cela confirme, je pense, tout l'audit du cabinet MAZARS et de M. GOBIN, quand on rappelle ici ce qu'était la situation en 2009-2010.

Finalement, cette équipe a souffert, parce que dans les premiers mois de cette mandature, quand nous dégagions une épargne brute, au lieu de pouvoir l'utiliser pour investir, nous l'avons utilisée pour rembourser le capital. La conséquence de cela, c'est qu'aujourd'hui nous avons un endettement et des frais financiers inférieurs à ceux qui préexistaient. Qu'il n'y ait pas d'ambiguïté : ce ne sont pas les taux qui jouent. Ce ne sont pas les taux qui jouent ! »

(Interventions hors micro.)

M. DURAND : « Gilles, j'ai pris ce matin l'OAT à 10 ans, depuis un certain nombre d'années : ce n'est pas là que se situe l'écart. L'écart, c'est la vitesse de remboursement de l'emprunt. »

(Interventions hors micro, se poursuivant pendant l'intervention suivante de M. DURAND.)

M. DURAND : « Non mais attends, les taux ont baissé ; simplement, la vitesse de remboursement... Reste calme, Gilles ! »

M. le Maire : « Excusez-moi, pour M. MERGY et M. DURAND, est-ce que vous pourriez vous adresser à l'ensemble du Conseil Municipal ? Nous avons l'impression de vous gêner un peu ! Je sais que M. MERGY était déjà élu à l'époque, mais le débat d'orientations budgétaires doit concerner tout le monde. Si vous pouviez éviter ces apartés, cela m'arrangerait. Merci. »

M. DURAND : « Je suis tout à fait d'accord ; ceci étant, c'est un élément fondamental. Pour prendre un vocabulaire de rugbyman, c'est un élément qui aujourd'hui "ouvre les espaces", parce que l'endettement est beaucoup plus faible, et les frais financiers sont beaucoup plus faibles. Point ! Les chiffres le montrent.

Cela permet d'investir. Sur l'investissement, je voudrais reprendre le raisonnement de M. le Maire, mais en soulignant un tout petit problème comptable. Vallée Sud - Grand Paris veut – passez-moi l'expression – nous "passer" 3 millions d'euros. Ce sera peut-être 2, mais imaginons que ce soit 3, parce que nous sommes en train de discuter pour 3 : 3 millions d'euros pour nous aider à investir en matière de voirie. Là, nous avons deux hypothèses de travail.

La première est que Vallée Sud – Grand Paris nous passe 3 millions d'euros, que nous enregistrons en recettes, puis nous dépensons, de notre côté, 3 millions d'euros en investissement. Nous avons donc, en comptabilité : en produits, 3 millions d'euros ; en investissement, 3 millions d'euros.

L'autre approche qui peut être retenue, et qui va être retenue par Vallée Sud - Grand Paris, est la suivante : Vallée Sud - Grand Paris discute avec les techniciens de la Ville de Fontenay le type de travaux à faire, puis fait directement les investissements en voirie tels qu'ils ont été décidés conjointement. Dans ce cas, ces 3 millions d'euros ne passent pas en comptabilité de la Ville, ni en ressources, ni en dépenses. Je ne suis pas là pour vous parler de comptabilité, mais pour vous montrer que le montant des investissements que fait cette Ville ressort de ce que l'on voit non seulement en comptabilité, mais aussi, en parallèle, à travers ce qui est réalisé par nos partenaires publics, pour investir dans cette Ville.

C'est un point très important, parce que ce que nous avons fait, avec le Maire, l'administration et toute l'équipe, c'est développer des relations avec nos partenaires publics qui font qu'aujourd'hui ces investissements, en complément des investissements de la Ville, sont de l'ordre de 15 millions d'euros :

- Entre 4 et 5 millions d'euros par Vallée Sud - Grand Paris ;
- De l'ordre de 5 millions d'euros par l'ARS, au titre de la maison de retraite du Parc, dont nous reparlerons – nous l'avons visitée avec M. CICERONE ;
- De l'ordre de 5 millions d'euros par les bailleurs sociaux.

Nous avons donc 15 millions d'euros financés en dehors de la Ville.

Pour prendre un exemple sur ces 15 millions d'euros, et ainsi montrer notre originalité dans la recherche de la minoration des recours aux finances de la Ville, je prendrai le financement de l'EHPAD du Parc. Nous avons obtenu 1,8 million d'euros de la Région, mais nous sommes aussi allés voir les PIÈCES JAUNES. Je m'attendais à recevoir un mètre cube ou une tonne de pièces jaunes ; nous avons

reçu 60 000 euros. Nous sommes allés voir les maisons de retraite AGIRC et ARRCO – retraite cadres, retraite salariés ; nous avons fait le même montage que pour les logements sociaux, avec réservation de lits comme il existe des réservations d'appartements de logements sociaux : nous recevons un million d'euros. Nous faisons donc 12 millions d'euros d'investissement. Nous sommes peut-être allés un peu trop loin, parce que la Ville, pour l'instant, n'y a mis aucun kopeck.

Nous avons donc développé, en dehors des investissements de la Ville, une approche d'investissement par nos partenaires publics extérieurs.

Je terminerai, pour être assez court et pouvoir répondre aux questions, en soulignant qu'il nous reste, pour la Ville, 15 millions d'investissement en 2019.

M. FAYE, l'autre jour, s'inquiétait de ce montant. Je crois que sont présents tous les financements classiques, notamment de récupération de TVA, de subventions, dont nous donnerons les montants exacts lors du débat sur le budget, mais fondamentalement, deux éléments méritent d'être mentionnés.

L'un concerne le fonds de roulement : cette Ville a un fonds de roulement, depuis quatre ou cinq ans, de l'ordre de 6 millions d'euros. Celui-ci génère une trésorerie de 6 millions d'euros, positive, déposée au Trésor, non rémunérée. Nous avons donc 6 millions d'euros non rémunérés d'un côté, alors que nous empruntons 20 millions d'euros de l'autre. Notre idée est de prélever, sur ce fonds de roulement, de l'ordre de 3 à 4 millions d'euros, pour le ramener à environ 2 millions d'euros. L'ancienne équipe a connu des fonds de roulement d'1,2 million ou 1,3 million d'euros ; cela ne lui paraîtra donc pas contestable. Nous récupérerons ainsi 3,5 ou 4 millions d'euros, afin de financer des investissements sans emprunt.

Par ailleurs, la diminution des emprunts que nous avons connue, et qui nous permet de dire qu'aujourd'hui, nous en avons 20, nous permet de réemprunter de l'ordre de 3 à 4 millions l'année prochaine, avant prise en compte du remboursement pour 1,8 million d'euros, et de rester à un niveau d'endettement inférieur à celui que nous avons connu à notre arrivée. Donc Michel, je te confirme que cela permet de financer 15 millions d'euros sans sortir des normes. D'ailleurs, si nous sortions des normes, Michel, moi, je serais le premier à dire "non", je te le signale tout de suite, quitte à aller au conflit ; mais si je dis "oui", c'est que je pense qu'il n'y a pas de problème.

Écoutez, je vous ai mentionné rapidement les principaux éléments du DOB qui paraissent devoir être portés à votre connaissance. Je suis évidemment là pour répondre à vos questions. Je vous rappelle que, sur le DOB, nous ne votons pas : nous en prenons connaissance, puis nous communiquons sur le fait qu'il a été présenté. Voilà. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci, M. DURAND. Écoutez, je vous propose de passer directement aux questions ; cela évitera d'allonger le débat, et je me permettrai de conclure éventuellement en quelques mots, dans mes fonctions de premier édile.

Qui veut ouvrir le bal ? M. FAYE, M. FREDOUILLE, Mme ZINGER, Mme BOURDET, Mme BEKIARI, M. MERGY. M. BUCHET aussi, pardon, qui lève toujours la main en dernier, c'est une vieille habitude des assemblées ! Non, mais c'est très normal. M. FAYE, je vous en prie, vous avez la parole. »

M. FAYE : « Merci, M. le Maire. Je vais intervenir sur ce DOB qui reflète la philosophie du budget qui sera présenté par la suite. Il y est indiqué, au titre des principes et optiques généraux, notamment "l'amélioration de l'information transmise à l'Assemblée" et "renforcer la transparence".

Déjà, nous avons reçu des documents sur table : il est quand même très gênant de recevoir des documents à 20 h 00, sur table, pour parler finances. Ou on le projette à l'écran et, d'ici, il est assez délicat de voir le détail.

Deuxièmement, j'ai demandé, depuis mercredi dernier, le dossier de la ZAC. J'ai demandé au Territoire ; la personne m'a dit qu'elle devait demander au chef pour me le passer. Je ne l'ai pas eu. J'ai demandé en Mairie, au Directeur général des services ; je ne l'ai toujours pas eu.

Pour la SEM aussi, pas un mot : rien, rien, rien, on ne sait pas. Donc on parle de choses, on n'a pas les éléments. C'est quand même ultra-gênant, je peux vous dire, de ne pas avoir les documents pour préparer le DOB.

On nous dit aussi, dans les rappels, qu'on veut "assurer des ressources pérennes", "stabiliser le niveau d'endettement", et "améliorer durablement la qualité de vie". Cela figure à la page 6 du DOB, nous sommes d'accord ? Pour simplifier la lecture, je vais travailler en ce sens.

Déjà, M. le Maire-Adjoint chargé des Finances, nous a appris, en commission, qu'il y avait une erreur de près de 2 000 sur le nombre d'habitants à Fontenay-aux-Roses. C'est quand même un peu inquiétant, parce que la dotation globale de fonctionnement dépend du nombre d'habitants. Cela pose quelques questions. »

(Interventions hors micro.)

M. FAYE : « Attendez, je ne vous ai pas interrompu ; merci.

Autre chose, pour l'étude Scarron, page 14, on nous explique que la SPLA a fait une étude de 220 000 euros, qu'il y a plusieurs études faites sur Scarron, et à chaque fois, et je ne pense pas que M. le Maire-Adjoint le démente, qu'on ne peut pas faire ce qu'on fait aux Blagis à Scarron, pour des raisons très précises. On aurait dû le faire en 2010-2012 ; actuellement, ce n'est pas possible. On pourra empiler les études sur Scarron, on arrivera, je pense, toujours au même résultat. Il faudra bien un jour parler très clairement sur ce point-là.

Je continue. On nous parle aussi de la cuisine centrale, d'une cuisine mutualisée. Déjà, on annonce une somme de 17 millions d'euros : il y a un an et demi, elle était à 20 millions, et les études montraient que les coûts des repas allaient, selon les communes, augmenter de 8 à 35 %. Je crois qu'aucun conseiller n'a eu ces études-là. Il serait quand même intéressant de les avoir. Autre chose, vu que l'on compte détruire la cuisine centrale actuelle, elle n'aura pas été amortie, et il y aura obligatoirement un manque à gagner vu la destruction, vu qu'elle aura été détruite avant la fin de son mandat. Ce sont des centaines de milliers d'euros. Il n'est à aucun moment question de la façon dont on allait les budgéter. Si on la démolit trop tôt, cela peut être gênant.

On nous parle beaucoup de la rénovation de la maison de retraite du Parc. Comme il a été dit, la Ville n'y a pas mis un kopek – je dirai qu'elle n'y a pas mis un euro. En revanche, les résidents, eux, ont vu le prix de leur pension très fortement augmenter, et l'on arrive à quelque chose quand même de surréaliste : ils ont depuis deux ans des conditions de séjour nettement dégradées – ils ont le réfectoire dans la salle de séjour – et en plus, on leur demande de payer plus. Il y a un problème de fond, et je ne serais pas aussi fier de cela, sachant que nos anciens ont des lieux dégradés, et que la Ville n'y met pas un centime. En revanche, on se glorifie de faire venir des gens. »

(Interventions hors micro.)

M. FAYE : « Je continue. Autre chose aussi, alors là, on arrive dans les *fake news*. Page 19, il y a marqué en gros, encadré en rouge, "impact des recours sur les projets de logement". Il est noté "29 recours intentés depuis 2015 contre les projets de logement et d'aménagement". J'ai demandé la liste, on me l'a envoyée ce soir à 18 h 01. D'abord, il n'y a pas 29 recours, parce qu'il y a des recours multiples, et on compte même dans les recours le fait que l'on ait demandé un contrôle de légalité auprès du Préfet pour dire que le Maire refusait de mettre aux voix un amendement, et cela est compté comme un recours contre les logements. Ça me paraît un peu spécieux.

Autre chose, encore plus fort, au sujet du prétendu retard de deux ans dans la livraison des 300 logements programmés sur la durée du mandat. Je suis navré de vous dire, que dans le document que j'ai reçu une heure avant le Conseil, qu'il n'y a aucun – je dis bien qu'il y a aucun – logement qui a eu deux ans ou plus de retard. Les élections municipales sont dans un an, M. le Maire ; il est quand même grave que l'on soit déjà dans les *fake news* maintenant. Et en plus... »

(Interventions hors micro.)

M. FAYE : « Les mensonges, si vous préférez ; *fake news* ! »

(Brouhaha.)

M. FAYE : « Autre chose, il aurait été intéressant de chiffrer ce manque à gagner, vu que, paraît-il, il y a un manque à gagner. En revanche, je peux vous dire une chose... »

(Intervention hors micro.)

une chose n'est pas dite, M. le Maire : vous dites qu'on a perdu 3 millions d'euros, mais qui refuse depuis 4 ans d'inscrire la taxe d'aménagement majorée à 20 %, comme les communes voisines ? »

(Brouhaha.)

M. FAYE : « Eh bien vous savez, M. le Maire, qu'on a touché, depuis le début du mandat, un peu plus d'un million de taxe d'aménagement à 5 %, et je parle uniquement de ce qui relève des immeubles, zones UA, UB, UC ; ne me parlez pas du petit pavillon, je vais être très clair, c'est UA, UB, UC, et les zones de rénovation urbaine UR. Eh bien, au lieu d'avoir récupéré un million et quelques, on aurait récupéré plus de 3 millions en plus. Vous avez fait un choix délibéré, M. le Maire, vous préférez faire payer les équipements rendus nécessaires par l'accroissement de la population due à la construction des nouveaux immeubles par les fontenaisiens plutôt que par les promoteurs.

Demandez au Maire de Clamart : lui, il a mis la TAM à 20 %, et dans toutes les zones UA, UB, UC, vous pourrez le lui demander. Je vous rassure, on va redemander de mettre la TAM à 20 %, comme font les villes voisines. On a du mal à comprendre cet entêtement à refuser cette mesure qui paraît évidente. Certains m'ont dit "il est aussi accroché au refus de la TAM à 20 % qu'un Président de la République est accroché à supprimer l'impôt sur les grandes fortunes". Vous préférez les promoteurs, c'est votre point de vue, c'est quand même gênant ! »

(Brouhaha de protestation.)

M. le Maire : « "Il", c'est moi, je suppose ? Vous pouvez me parler directement, vous n'êtes pas obligé de parler à la troisième personne ! »

M. FAYE : « Vous êtes le seul Maire à refuser de faire payer aux promoteurs les équipements rendus nécessaires par l'apport de population. Actuellement, vous préférez que ce soit les Fontenaisiens qui paient. Et alors pour trouver 3 millions d'euros, on les a déjà trouvés : cela, vous pouvez le vérifier. Et là, en revanche, les calculs, on peut les faire. Ce qui est quand même assez gênant pour vous.

On continue. On nous parle des équilibres financiers. Alors bien sûr, il y a toujours la TAM qui revient, je n'insiste pas, mais on le rappellera à chaque fois.

Pour le personnel communal, vous avez rappelé que je suis un très ancien conseiller municipal. Je suis arrivé en 1994 – vous vous étiez présenté la même année que moi, et vous avez aussi été battu. Je vous rappelle qu'il y avait 350 emplois à plein temps à Fontenay-aux-Roses. 25 ans plus tard, on en a plus de 480, plus un vingtième des 900 du Territoire, on est à 533 personnels à plein temps. Ce qui veut dire qu'en 25 ans, à population égale à 1 000 personnes près, on a multiplié par plus de 50 % le nombre d'emplois. Vous pouvez le vérifier. Vous pouvez rire, vous étiez aussi à cette époque-là, M. LAFON ! »

M. FAYE : « Autre chose : on parle des perspectives 2019. Alors, M. le Maire-Adjoint de quartier, chargé des Finances, a longuement dit que ce n'est surtout pas un DOB électoral, que c'est un vrai DOB, tout ça. Eh bien, je suis un navré : si vous prenez les pages 35,36, 37, 38 du dossier du DOB, il y a une liste de 60 – je dis bien 60 – actions et projets ; c'est un catalogue de 60 promesses qui s'échelonnent sur 4 pages. Bon, il y en avait une centaine en 2014, on en est à 60, vous avez bien commencé le travail.

Et alors, il y a des choses qui sont totalement surréalistes. Je vais prendre un seul exemple, celui de la promesse n° 18 – je les ai numérotées de 1 à 60 : "mise en place d'une étude de faisabilité programme de restructuration de la Crèche fleurie". Très bien. Promesse 29 : "préprogramme de la Crèche fleurie". Et après, page 42, dans les investissements prévus, rien pour la Crèche fleurie ; page 48, dans les projets à venir, rien sur la Crèche fleurie. Page 16, dans le futur contrat départemental, rien pour la Crèche fleurie. Donc, c'est typiquement l'exemple de la promesse purement électorale, où on promet plein de choses, mais en revanche, aucun financement n'est prévu. Ce qui présuppose quand même une drôle de philosophie.

On arrive maintenant – je vais faire assez court, je ne parle même pas des comités de quartier que vous promouvez et qui sont en pleine déliquescence ; je pense que ceux qui y sont, pourront vous le confirmer. On arrive au programme d'investissement 2019. Alors, sans entrer dans les subtilités des

taux variables ou à valeur constante, tout cela, moi, je reviens directement à l'école primaire, au cours élémentaire, où l'on fait des additions. Si vous prenez les pages 47, 48 et 49, le total des investissements pour 2019 ce n'est pas 15 millions d'euros, mais c'est 16,2 millions d'euros. Vous me direz, on n'est plus à 1,2 million d'euros près, mais ça pose un problème quand même. Je dis bien, pages 47, 48, 49, vous faites la somme des trois, cela fait exactement, si cela peut vous faire plaisir, 16 196 000 euros, j'arrondis à 16,2 millions, je pense qu'on peut être d'accord pour cela.

Au début, rappelez-vous, il était indiqué qu'il fallait faire des financements pérennes. Et que voit-on dans les financements pérennes, entre guillemets, pour ces 15 millions, en réalité 16,2 ? On emprunte 3 millions d'euros. Je ne pense pas que ces 3 millions d'euros soient un investissement pérenne.

Autre chose aussi, on nous dit que le fonds de roulement était beaucoup trop gros, qu'il y avait 6 millions d'euros, qu'on peut très bien le ramener à 2 millions d'euros, "hop, je prends 4 millions d'euros". Deux remarques peuvent être faites : ce n'est pas un investissement pérenne, on ne pourra pas le faire une deuxième fois, et puis alors, si vraiment ces 6 millions d'euros ne rapportaient rien, je veux bien vous croire, M. le Maire-Adjoint, mais pourquoi ne pas avoir dès 2014, voire 2015, ramené le fonds de roulement à 2 millions d'euros, et on aurait pu se désendetter, directement ; emprunter, les taux étaient très faibles et on aurait même gagné de l'argent. Votre raisonnement est difficilement acceptable : dire que le fonds de roulement est trop gros, alors que pendant 4 ans, vous l'avez gardé à 6 millions d'euros, ce n'est guère compréhensible, en tout cas, ce n'est pas un investissement pérenne.

Puis, après, qu'y a-t-il : l'épargne nette. Elle n'est pas très forte, ce n'est même pas un demi-million d'euros. Il y a aussi la taxe d'aménagement, mais à 5 %, elle rapporte à peu près un demi-million d'euros. D'après ce que vous avez dit en commission, ces chiffres-là, qui sont importants, ne sont pas marqués dessus. Et puis pour le reste, on va vendre quelque chose ; vendre quelque chose, ce n'est pas encore tellement pérenne. Mais attendez, on est très loin des 15, voire des 16,2 millions d'euros. Je n'ai toujours pas, moi, le détail de la manière dont on paye les 16,2 millions d'euros, même les 8,3, et les 9,5, je ne les ai pas. »

(Interventions hors micro.)

M. FAYE : « Ah, vous n'êtes pas obligés de le dire ! Si vous n'êtes pas obligés de le dire, vous ne le dites pas. »

M. DURAND : « On n'en est pas encore au budget, mais au DOB ! »

M. FAYE : « Attendez, vous expliquez que l'on paye avec les ressources de la Ville, je demande des détails des ressources ; on a dû vous extirper, avec Mme SOMMIER, les chiffres que vous avez donnés ; c'était dur à obtenir toutes ces informations financières, et en plus on nous dit « je suis navré », "on n'est pas au compte", "on n'est pas obligé", « essayons de trouver un ou deux millions de plus avant le budget »,... il faudra quand même aller assez vite.

Conclusion : ce budget, pour nous, n'est pas sincère. »

M. LAFON : « Ce n'est pas un budget, c'est un DOB. »

M. FAYE : « Ce DOB ; cette philosophie est formulée dans des termes non sincères. Elle émet des mensonges, je trouve que c'est grave d'annoncer, qu'il y a des opérations qui ont eu plus de deux ans de retard alors qu'il n'y en a aucune. Est-ce que ce sont les prémices de votre campagne électorale ? Si ce n'est que du mensonge, il faudra le dire, c'est quand même grave, de s'y mettre un an à l'avance.

Autre chose, vous avez fait très clairement le choix de favoriser les promoteurs au détriment des fontenaisiens. D'ailleurs, il faut voir le nombre de promoteurs présents aux vœux le 22 janvier, pour savoir que votre choix est très clair : les promoteurs d'abord, et après, les Fontenaisiens, ce sont les Fontenaisiens qui paieront les pots cassés. Vous comprenez qu'un tel DOB ne peut nous satisfaire, et donc si le budget est dans le prolongement, nous ne pourrions que voter contre votre budget. »

M. le Maire : « Merci, M. FAYE ; voilà une chute qui n'ira pas jusqu'à me surprendre ! Ensuite, nous avons M. FREDOUILLE. »

M. FREDOUILLE : « Merci, M. le Maire. Avant de faire un petit baratin classique, où je vais insister d'ailleurs plutôt sur les projets non prioritaires que vous portez, je voudrais poser une question sur le DOB, une question précise : page 42, dans "actions et projets", "investissements autres", je lis "continuité de la modernisation du parc de véhicules de la Ville avec prise en compte des restrictions de circulation liées à la pollution". Je voudrais juste une explication, je ne cherche pas la petite bête ; je voudrais juste une explication, ou alors, c'est un problème de sémantique. Soit vous voulez moderniser en achetant des voitures neuves de manière à ce qu'elles soient "Crit'Air" 1 et 2, afin de pouvoir rouler les jours de pollution, soit vous voulez passer à du tout électrique, et à ce moment-là, il faudrait écrire que c'est pour contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air, et pas "prise en compte des restrictions de circulation liées à la pollution". Dans tous les cas, si vous pouviez me donner, pas forcément aujourd'hui, mais le pourcentage de véhicules électriques ou moins polluants du parc de la Ville, cela m'intéresse. »

M. le Maire : « Je vais vous répondre : il s'agit d'une référence explicite à la ZFE, Zone de faible émission, qui est une zone de restriction de circulation pour les véhicules classés "Crit'Air" 5 – qu'ils soient de la Ville ou pas, d'ailleurs – et qui a été votée par la Métropole il y a maintenant deux ou trois mois. Logiquement, les choses sont censées s'appliquer au 1^{er} juillet, très rapidement ; en pratique, lors du vote à la Métropole, était prévu un accompagnement, parce que cela concerne tout le monde, et pas seulement les collectivités : cela concerne aussi nos concitoyens, qui sont au nombre de 460 à Fontenay. Il est donc évident qu'au départ, étaient prévues des aides très significatives dont les gens devaient pouvoir bénéficier pour changer leur voiture. Or nous ne retrouvons pas ces aides à l'arrivée, si j'ose dire. Il y a quelques jours, nous avons donc signé, avec les autres Maires du Territoire, une demande auprès de la Métropole, de suspension de cette mesure prévue au 1^{er} juillet, tant que nous n'avons pas des éclaircissements sur les modalités des aides initialement prévues. Moi, je ne me vois pas demander à 460 de nos concitoyens de changer leur voiture au 1^{er} juillet 2019, sans aucune aide de la part de l'État, parce que la plupart d'entre eux n'ont pas les moyens de le faire. C'est de nature à considérablement les fragiliser. Comme nous sommes pour l'instant dans l'attente de la réponse de la Métropole, je n'en ai pas fait un point d'information, mais je pense qu'au prochain Conseil, nous aurons forcément à en débattre, puisque c'est un sujet de débat. Mais comme, malgré tout, la Ville de Fontenay est quand même en état de changer les quelques voitures qui sont concernées par cette mesure, nous avons prévu de les changer dans le cadre du budget 2019. C'est pour cela qu'il y est fait référence dans le DOB. »

M. FREDOUILLE : « Oui, mais moi, je raisonne en termes d'amélioration de la qualité de l'air, je ne raisonne pas en me disant "mince alors, mes véhicules de service ne pourront pas circuler les jours de pollution" ! Vous comprenez ? »

M. le Maire : « Oui, mais c'est pour cela que nous allons les changer ; nous allons dans le bon sens. Mais vous savez, les choses ne se font pas en un jour. Nous essayons d'avancer dans le bon sens. »

M. FREDOUILLE : « Bien sûr, mais l'amélioration de la qualité de l'air passe aussi et surtout par une diminution de la circulation automobile générale. »

M. le Maire : « Je suis d'accord avec vous. Mais cela veut dire... C'est un débat, à mon avis, dans le cadre du grand débat national, je vous invite à faire des propositions. Le problème n'est pas forcément de punir les gens qui circulent, mais plutôt de diminuer le nombre de véhicules en circulation. »

M. FREDOUILLE : « Absolument. »

M. le Maire : « Personnellement, je pense que des mesures d'incitation fiscale, même pour des entreprises, seraient probablement beaucoup plus efficaces qu'une pénalisation des individus ou des voitures, qui se double souvent d'une pénalisation sociale, parce que ce sont les plus fragiles qui, en général, roulent dans les voitures les plus polluantes. Donc globalement, nous sommes tout à fait d'accord là-dessus, mais c'est un problème qui a beaucoup d'entrées et de sorties, et là, on s'éloigne un peu du DOB, si j'ose dire, de Fontenay-aux-Roses. Mais c'est un débat qui est très intéressant et qui mérite, en effet, d'être tenu. »

M. FREDOUILLE : « Bien, alors, nous en reparlerons. »

M. le Maire : « Avec plaisir. »

M. FREDOUILLE : « Sorti de cela, je vais aller assez vite. C'est vrai que le contexte national est, on peut le dire, incertain. Économiquement et financièrement, il est très incertain. En tout cas, il me semble qu'il favorise les plus riches et une partie des entreprises, au détriment des classes moyennes et modestes. Quand les temps sont difficiles, que le pouvoir d'achat est en berne, que les salaires des fonctionnaires sont bloqués, que les retraites sont bloquées, dans ces cas-là, il faut savoir, en termes d'investissement, rester sobres et économes et privilégier les projets qui sont utiles pour les habitants ou qui peuvent entraîner des économies financières à moyen ou long terme. Or, sous prétexte – le terme est peut-être un peu fort – de rétablir un équilibre financier durable, un effort fiscal a été demandé en 2016 ; vous en avez parlé, puisque vous saviez très bien que vous seriez un peu attaqué là-dessus. D'ailleurs, M. FAYE n'en a pas parlé, mais c'est normal, puisqu'il a voté cet effort financier quand il était dans la majorité. Il a parlé de beaucoup de choses, avec lesquelles je suis d'accord, mais pas de l'effort financier ; tiens, c'est bizarre. »

(Intervention hors micro.)

M. FREDOUILLE : « C'est l'effort financier de 2016 que le groupe de M. et Mme FAYE a voté, élaboré et soutenu, c'est tout. C'est vrai que le prétexte est de compenser une partie de la baisse de la DGF, qui avoisine les 5 millions d'euros sur le chiffre haut et les 2 millions d'euros sur le chiffre bas. Bien. Moi, je reste persuadé que cet effort fiscal n'était pas nécessaire du tout et qu'il vous permet aujourd'hui, indirectement, de réaliser des projets qui, à mon sens, sont superflus et non prioritaires.

Je cite : cela a commencé par la place de l'Église : ce n'était pas urgent. Ensuite, il y a la place de Gaulle : 3 millions d'euros. J'ai vu que c'était un peu moins dans la petite fiche que vous avez gentiment mise à ma disposition. Ce n'était pas urgentissime. Je trouve que, dans ce projet de la place de Gaulle, il y a des choses qui sont bien. Quand vous remettez les marronniers en pleine terre, parfait, c'est bien ; mais quand vous coupez les vieux arbres, ça, je ne suis pas d'accord. Quand vous aménagez le parc Laboissière, qui fait une continuité entre la place de Gaulle et le théâtre des Sources, je suis d'accord ; mais quand vous mettez cet immeuble de densification abominable en fond de place, je ne suis pas d'accord. »

M. le Maire : « Vous parlez de 32 logements supplémentaires ! »

M. FREDOUILLE : « Je continue dans mes projets superflus. La fontaine devant la Mairie – que dis-je, la fontaine : "le miroir d'eau" devant la Mairie, alors ça, c'est vraiment hyper superflu. En plus, ça va coûter un bras en fonctionnement, et ce genre de machin, c'est toujours en panne.

L'achat du parking à la Cavée : superflu.

La devanture du théâtre et du cinéma : superflu. Je ne dis pas qu'il ne faut pas faire des travaux à l'intérieur du théâtre, ils étaient nécessaires, probablement, mais la devanture, c'est superflu.

L'aménagement de la salle du Conservatoire : 850 000 euros. Je viens de voir, c'est extraordinaire, dans les petites fiches que je viens de lire, que ça nous rapportait de l'argent. Mais c'est extraordinaire, ça ! C'est-à-dire que vous comptez la vente du conservatoire pour prouver noir sur blanc que cela va nous rapporter 150 000 euros. Là, c'est une plaisanterie, quand même : elle nous coûte 850 000 euros, c'est de l'argent qui est dépensé.

J'arrête là pour les projets superflus, il y en a sûrement d'autres.

J'ajoute à cela le contexte financier de Vallée Sud - Grand Paris, parce que Vallée Sud - Grand Paris, bon sang, c'est quand même aussi nos impôts, ça ! Ce sont quand même les gens qui payent, quand l'argent vient de Vallée Sud - Grand Paris. Quand les 3 millions d'euros viennent de Vallée Sud - Grand Paris, qu'ils viennent directement dans les poches de la Ville ou qu'ils servent à financer des projets, ce sont quand même nos impôts, tout ça. »

(Intervention hors micro.)

M. FREDOUILLE : « Oui, mais il y a aussi nos impôts, là-dedans.

Il y a le problème de la répartition fiscale entre les villes. J'ai bien peur que dans tout cela, les enjeux environnementaux soient un peu oubliés. L'effort financier de Vallée Sud - Grand Paris sur la ville porte sur les travaux du théâtre, de la médiathèque, 500 000 euros, du conservatoire, de la piscine, 500 000 euros, plus des choses courantes, tels l'éclairage public, la voirie, l'assainissement, etc., des

choses tout à fait courantes. Mais là-dedans, je n'ai rien vu d'ambitieux sur les nécessaires économies d'énergie, les travaux d'isolation, etc. Ça, effectivement, là-dedans, il y a peut-être un peu d'isolation, de machins, de travaux d'économie d'énergie, mais ça, je l'ai eu tout à l'heure. Alors je vais m'amuser, dans la semaine qui vient, à pointer, puisque vous n'avez pas de plan d'économie d'énergie, je vais m'amuser à pointer, "ah oui, là, il y a une économie d'énergie", "là, ils ont fait trois fenêtres", "là, ils ont fait trois portes", "là, ils ont fait un toit", "là, ils ont fait un chauffage", etc. Ce n'est pas ce que je vous ai demandé l'année dernière : je vous ai demandé un plan. Bon.

Et puis, je constate, comme je l'ai dit déjà cent fois, que le pouvoir s'éloigne du citoyen, avec Vallée Sud - Grand Paris. J'en donne pour exemple le projet de création de ZAC, qui a été délibéré en Conseil de Territoire, une ZAC dont on ne sait rien. Alors effectivement, le projet a été présenté une fois en Conseil Municipal, mais ce qui est intéressant, quand on a un projet de ZAC, c'est de voir le texte de la ZAC. Et puis la ZAC, c'est une Zone d'aménagement concerté, mais elle est concertée avec qui ? Pas avec les habitants ; elle est concertée entre les pouvoirs publics et les promoteurs (*Protestations.*). Elle n'est pas concertée avec les habitants.

(*Interventions hors micro.*)

M. FREDUILLE : « Une ZAC, Zone d'aménagement concerté, ce n'est pas concerté... ça peut être concerté avec les habitants, mais dans les textes, c'est la concertation entre les promoteurs et les pouvoirs publics. 600 logements supplémentaires aux Paradis, ce n'est pas rien, c'est presque doublé, ce qu'il y a comme densification ! Et cela va entraîner, bien sûr, des dépenses publiques supplémentaires, et vous le savez bien, puisque vous prévoyez 6,7 millions d'euros pour répondre aux besoins en classes supplémentaires pour les élèves et en équipements sportifs, liés à l'augmentation prévisionnelle de la population. Vous savez très bien. C'est vrai qu'une trop forte densification, cela implique, à terme, une augmentation des impôts : plus d'habitants – 26 000 habitants, a dit M. DURAND – cela fera plus de recettes fiscales. C'est vrai, mais ça va coûter combien en investissement ? C'est pour cela que je ne suis pas d'accord avec tous ces projets superflus que vous nous apportez et que vos orientations budgétaires ne sont pas les miennes. »

M. le Maire : « Merci, M. FREDUILLE. À suivre, nous avons, je crois, Mme BEKIARI. »

Mme BEKIARI : « Je vais faire attention à ne pas casser le micro... *mea culpa*, c'est moi qui l'ai cassé il y a trois mois, ce n'était pas mon voisin.

Tout d'abord, j'aimerais remercier notre collègue Jean-Michel DURAND pour sa présentation. J'avais mis "longue" sur mon texte, mais je me suis trompée, *mea culpa* : aujourd'hui, sa présentation n'était pas longue. C'était une plaisanterie, j'avais prévu de dire "longue".

Mais enfin, c'est toujours mieux quand même d'avoir pléthore de renseignements que pénurie, et l'exercice n'est pas facile, mais plutôt laborieux.

Merci, évidemment, à celles et ceux qui ont contribué à la préparation du document qui nous a été remis.

Je ferai quelques remarques courtes sur l'ensemble du document, remarques qui se veulent constructives, puisqu'au-delà des querelles partisans et du théâtre qui parfois en découle – du boulevard, peut-être – notre tâche consiste plutôt à réfléchir sereinement à l'avenir de la Ville, sur le contexte du budget, les objectifs de mandat, que vous expliquez dans le document, objectifs pourquoi pas louables ; pour autant, regardons quelques questions de près.

Sur le chapitre "rétablir un équilibre financier durable", en faisant référence aux deux audits, MAZARS et du Trésor public, vous tirez une conclusion négative à l'issue de ces travaux. Pourquoi pas. J'estime pour autant préférable de disposer de ces documents, des audits, pour pouvoir les étudier et les analyser, surtout lorsque l'effort fiscal demandé dès 2016 y est en partie basé.

Concernant la recherche d'un recours modéré à l'emprunt, avec un objectif de stabilité de l'encours de la dette, on ne peut, à mon sens, qu'être favorable à la recherche de stabilité.

Quant au maintien du niveau du fonds de roulement à un niveau acceptable, il me faudrait un peu plus de définition concernant ce niveau acceptable : qu'entend-on par le terme "acceptable" ? J'aurais donc besoin de quelques explications supplémentaires.

Sur l'environnement économique et financier, nous pouvons effectivement saluer la poursuite de la baisse du chômage, même si effectivement, beaucoup reste à faire – je cite un peu votre document sur la baisse du chômage – même si évidemment beaucoup reste à faire, ainsi que la recherche du retour progressif à l'équilibre.

Sur l'environnement économique et financier, l'environnement intercommunal et les partenariats, et plus particulièrement concernant les projets sous mandat de la SPLA, je partage l'expression du besoin, en l'occurrence, la rénovation du quartier Scarron, la nécessité de la restructuration du mail Boucicaut, la rénovation urbaine du quartier des Paradis. Je pense que, vu l'importance des sujets ainsi que celle des sommes allouées aux études, l'on pourrait avoir un document plus exhaustif, plus détaillé, concernant notamment la création de la société d'économie mixte amenée à agir dans le domaine du commerce.

Ce dernier projet me paraît nécessiter un travail d'analyse et d'expertise assez large ; j'étais favorable à cette solution il y a quelques années, sans être entendue, mais j'ai des réserves quant à sa pertinence, en 2019, vu les coûts liés à la rénovation des locaux anciens, eu égard aux multiples nouvelles normes ainsi qu'à la capacité d'investissement de nouveaux porteurs de projet. J'estime que l'étude d'impact sera déterminante et peut-être une large concertation sera-t-elle utile.

Concernant la mutualisation de la cuisine centrale, il est évidemment intéressant de chercher des sources de financement supplémentaires, pour cet établissement public, sans oublier l'analyse d'impact de son agrandissement probablement nécessaire : un établissement copieusement, à mon sens, et inutilement décrié auparavant, renoue avec l'attention qu'il mérite, au profit des Fontenaisiens, évidemment, je m'en réjouis.

Concernant la baisse de la DGF et de la DSU, de 2014 à 2019, dans votre document vous mentionnez qu'elle est de - 1,9 million d'euros. Pour rappel, dans *Fontenay Mag'*... *Fontenay Mag'* est un peu rebelle, je trouve, mais dans le *Fontenay Mag'* d'avril 2016, en première page, il était marqué 4,8 millions d'euros de moins en 2016 ; en page 11, perte de 4,4 millions d'euros de dotation de 2014 à 2019. »

M. le Maire : « J'en ai parlé en tout début, je vous ai redit que c'est une perte de ressources de 4,8 millions, pas une perte de dotations. »

Mme BEKIARI : « Je vais continuer mon exposé, je vous en prie.

Au sujet de la salle d'exposition supplémentaire sur le projet Soubise, je pense qu'à un moment, il faudra quand même définir un peu plus le projet culturel, par rapport à cette création.

J'avais noté que nous n'avions pas la présentation du PPI ; nous avons eu un document, c'est vrai qu'il y avait un effort très appréciable dans les années précédentes, sur la présentation du DOB, donc il y a eu ce changement. Sur ce point, je rejoins la remarque de Michel FAYE : nous avons des documents sur table, mais il serait préférable de les avoir auparavant pour pouvoir les étudier correctement.

Sur le personnel, j'aurais besoin d'une clarification, concernant les employés des EPA, CCJL ou théâtre par exemple : font-ils partie des ETP de la Ville ?

Sur la page 34, vous évoquez les besoins de la population en hausse, avec des attentes croissantes en matière de santé, social, propreté, prise en charge des seniors, très bien ; c'est la première fois que ce besoin en hausse est exprimé, cela n'était pas le cas dans les DOB précédents. Je considère que pour réussir l'intensification, il faut impérativement prendre en compte les nouveaux besoins de la nouvelle population, mais comment s'expriment ces nouveaux besoins dans le budget 2019 ?

Page 44, la stabilité des dotations et compensations de l'État : pour rappel, page 17 du *Fontenay Mag'*, encore un peu rebelle, d'avril 2018, l'exonération partielle de la taxe d'habitation pour les contribuables, décidée par le Gouvernement, représente un manque à gagner important à l'échelon local. Pourtant, il était marqué, sur le rapport de présentation, "stabilité des dotations et compensations de l'État".

Avant de conclure, je veux ajouter quelques mots, d'abord, sur les recours.

Je comprends très bien qu'il y a une responsabilité personnelle ; enfin, on analyse et, selon nos analyses, on forme un recours, on poursuit son recours. Je considère qu'avant tout, quand même, il y

a aussi un souci de la part du législateur : il faut que la législation soit beaucoup plus précise, éventuellement, mais le recours reste pour autant un droit.

Pour conclure, je partage plusieurs des objectifs ou perspectives pour l'année 2019, tels qu'annoncés dans le document. J'ai des regrets, pourrait-on dire, des attentes pour l'avenir.

Le premier concerne la mutation de la ville vers ce qu'on appelle la ville intelligente, notamment la mise en place de l'*open data*, éventuellement – ce sont des exemples – le wifi linéaire public, les plateformes participatives, la e-administration, l'école numérique, la formation au numérique, le mobilier urbain communiquant, la collecte intelligente des déchets, l'éclairage public intelligent, l'écoquartier intelligent ou la mobilité intelligente, entre autres. Je rappelle que pour avoir accès au budget du Territoire, il faut se déplacer, actuellement.

Le deuxième regret concerne l'absence de prévision de réalisation d'un bilan des investissements écologiques, question fondamentale pour l'avenir, à l'issue duquel, comme pour les audits financiers, des conclusions concernant l'évolution de la ville pourraient être tirées.

Alors, pour conclure, en attendant de trouver éventuellement réponse à ces propositions, dans l'état actuel, je ne pourrai pas voter favorablement ce budget. »

M. le Maire : « Pour l'instant, nous prenons acte, c'est tout. Ensuite, nous avons Mme BOURDET, je crois, ou M. MERGY, comme vous voulez, ainsi que Mme ZINGER et M. BUCHET. »

Mme ZINGER : « Ce ne sera pas très long. Je constate que ces orientations budgétaires sont dans la continuité de la politique menée depuis bientôt cinq ans.

Côté recettes, il est confirmé que la hausse massive des impôts locaux votée en 2016 par toute la majorité, y compris la liste Associative, est bien supérieure à la baisse des dotations de l'État, baisse que nous avons toujours condamnée, ici comme au Parlement. C'est d'autant plus choquant que, pendant la campagne électorale, vous, et encore plus M. FAYE, aviez passé votre temps à affirmer qu'il y avait trop d'impôts à Fontenay et qu'il n'y aurait aucune augmentation si vous étiez élus, et alors que nous avons, dans ce domaine, une politique minimaliste.

Dans la présentation, je remarque que si vous mentionnez la hausse des taux des taxes d'habitation et foncières, vous passez sous silence la baisse de l'abattement qui coûte chaque année 100 euros à chaque foyer.

Toujours côté recettes, vous continuez à affirmer que construire plus, et donc augmenter la population, va enrichir la Ville. Ce serait vrai si vous faisiez venir des adultes sans enfant, qui ne font pas de sport, n'utilisent pas les équipements publics, les voies de la ville, bref, des habitants fantômes. Il n'y a pas de lien entre niveau de la population et richesse de la Ville. Le Plessis-Robinson, qui a beaucoup construit ces dernières années, a un montant moyen d'impôts locaux payé par habitant parmi les plus élevés, alors, par ailleurs, qu'il perçoit une fiscalité entreprises relativement élevée. Est-ce cela que vous nous promettez ?

Je suis d'autre part choquée qu'à plusieurs reprises, dans le DOB, vous reprochiez aux auteurs de recours contre certaines de vos décisions d'appauvrir la Ville. Le droit au recours devant la justice est un droit constitutionnel, et ce n'est pas à vous de décider si un recours est abusif ou pas, mais à la justice. J'ajouterai que si les décisions résultaient de l'application d'un programme électoral et étaient prises dans le cadre d'une large et réelle concertation, le nombre de recours serait certainement beaucoup plus faible.

Enfin, vous semblez vous féliciter de la hausse de la population, revenue en 2016 au niveau de 2008. Mais vous n'y êtes pour rien, puisque les constructions que vous prévoyez ne sont pas encore sorties de terre ; cette hausse est la conséquence, d'une part, des constructions et réhabilitations décidées sous l'ancienne mandature (Gabriel Péri, Foyer de jeunes travailleurs Val Content, Résidence universitaire ENS, notamment) et, d'autre part, des corrections effectuées par l'INSEE à la suite d'erreurs dues au nouveau mode de recensement de la population.

Sur les dépenses, comme nous le dénonçons depuis le début de la mandature, l'enfance et la petite enfance ne sont pas votre priorité et, sur ce point comme sur beaucoup d'autres, ce DOB est dans la continuité. Quelques exemples : les moyens que vous avez été contraints de mettre sur les NAP, d'ailleurs en supprimant ou en réduisant de nombreuses activités (Musique à l'école, classes

transplantées, CEL (Contrat Educatif Local), sont loin d'être maintenus. Le retard programmé de la Crèche fleurie témoigne également de cette absence de priorité donnée à la petite enfance.

Concernant la sécurité et la prévention, nous regrettons que l'accent ne soit pas plus mis sur la prévention. Nous souhaiterions que la Police Municipale, dont nous saluons à nouveau la qualité du travail, ne soit pas contrainte de se substituer trop souvent à la Police Nationale, dont la faiblesse des effectifs ne lui permet pas d'assurer correctement ses missions pourtant essentielles et régaliennes. Il s'agit là pour nous d'un transfert de charges inacceptable.

Concernant les caméras de vidéosurveillance que vous entendez développer, je maintiens que si elles peuvent être utiles dans certains endroits bien précis, c'est une illusion de croire qu'elles permettent de réduire la délinquance. Aucune étude ne le démontre ; au mieux, elles déplacent la délinquance un peu plus loin. Vous allez peut-être me dire que la Ville de Bagneux a elle-même récemment décidé l'installation de caméras ; je ne suis pas convaincue que ce soit une bonne mesure, mais je n'ai pas tous les éléments, n'étant pas élue à Bagneux. En revanche, je constate qu'en même temps que ces caméras sont installées, des éducateurs de rue sont embauchés pour effectuer un réel travail de prévention. Cela fait une sacrée différence, et j'aimerais que Fontenay s'engage dans cette voie.

Concernant les travaux sur les bâtiments communaux, nous souhaitons qu'un objectif de performance énergétique attendue accompagne tous les travaux et que nous soient communiqués les gains en économie d'énergie pour les travaux réalisés depuis cinq ans.

Concernant le gymnase provisoire du Panorama, appelé "sixième gymnase", seule nouvelle réalisation du mandat *a priori*, en tant que bâtiment évidemment, nous demandons qu'une évaluation de la consommation en énergie soit faite avant d'entreprendre les travaux. Vous avez affirmé, M. le Maire, que cette consommation serait faible, puisque ce gymnase ne serait chauffé qu'à 12 degrés – ce qui, d'ailleurs, exclut la pratique de plusieurs sports. Un bilan énergétique, comme il s'en pratique pour les particuliers, confirmerait ou infirmerait cette affirmation.

Concernant les travaux de l'ancien conservatoire, nous n'avons toujours pas la réponse aux questions posées il y a plus de deux mois, poste par poste. Ce que vous nous avez remis ce soir est une fiche globale qui nous apprend le coût total des travaux mais nous ne savons toujours pas en quoi consistent précisément ces travaux et quel est le coût de chaque poste. Un coût qui, quand même, est de 850 000 euros, pour la mise aux normes de 300 mètres carrés, et qui approche pratiquement le coût de la rénovation et de la mise aux normes du bâtiment entier : c'est incompréhensible, et le retard à répondre à nos questions précises nous laisse imaginer le pire.

Enfin, quelques questions : en quoi consiste le projet urbain Scarron, qui nécessiterait d'assurer les meilleures conditions de relogement ? Quelles sont, concrètement, les interventions en direction de la jeunesse dans le quartier Scarron et des Paradis évoquées dans le DOB ? »

M. le Maire : « Merci, Mme ZINGER. À suivre, M. MERGY, je crois. »

M. MERGY : « Oui, merci, M. le Maire. Je voudrais tout d'abord saluer le travail des services municipaux pour l'élaboration du document d'orientations budgétaires, qui est un document très bien réalisé sur la forme. Je voudrais également remercier Jean-Michel DURAND pour sa présentation très synthétique, pour le coup. Je voudrais enfin m'excuser pour l'aparté que nous avons eu, avec Jean-Michel DURAND, que vous avez fort légitimement souligné, M. le Maire.

Je vais essayer de ne pas être redondant avec les interventions précédentes et de mettre en exergue quatre points.

Premier point, sur la qualité de l'exécution budgétaire, ou la non-qualité de l'exécution budgétaire : dans le document, il y a plein de chiffres, on est noyé sous les chiffres, on compare des choux et des carottes, des moyennes, des chiffres annuels. J'ai retenu juste quelques chiffres qui montrent la dégradation de la situation financière depuis 2013.

En 2013, l'épargne nette de la Ville, c'était 2 millions d'euros. En 2018, c'est 400 000 euros. Cela fait - 80 %. On ne peut pas dire que ce soit une performance financière remarquable ; vous seriez président du Conseil d'administration de la Ville de Fontenay-aux-Roses, les actionnaires vous auraient probablement demandé d'aller voir ailleurs avec, peut-être, un *golden parachute*.

Deuxième chiffre, les impôts locaux payés par les Fontenaisiens – en gros, la taxe d'habitation et le foncier bâti : en 2013, nous prélevions 507 euros par Fontenaisien ; en 2018, vous prélevez 762 euros par Fontenaisien, soit 50 % de plus. On peut dire qu'il y a eu 10 % d'évolution des bases, en Loi de finances, donc cela fait autour de 36 % d'impôts en plus, prélevés sur les Fontenaisiens, en cinq ans. C'est quand même assez remarquable, comme performance.

Troisième comparaison, sur l'investissement. En 2013, nous avons réalisé 8,4 millions d'euros sur 11,8 millions d'euros prévus, c'est-à-dire 71 % de taux d'exécution ; en 2018, vous avez réalisé 7,3 millions d'euros sur 15 millions d'euros prévus, soit 48 % de taux d'exécution. Ce n'est quand même pas remarquable, comme performance.

À un moment donné, vous avez comparé l'exercice 2018 avec notre moyenne. Sur la moyenne 2005-2013, nous réalisons 6,7 millions d'euros d'investissement par an. Sur la moyenne de votre mandat, 2014-2018, vous êtes à 6,2 millions d'euros, donc moins.

Alors, ce sont les chiffres bruts ; après, si l'on regarde la qualité des investissements – on l'a dit à plusieurs reprises ; Jean-Jacques l'a dit – mettre 1,8 million d'euros sur la place de l'Église pour faire une fontaine dont la composition de l'eau est douteuse, faire un miroir d'eau, faire un million d'euros sur la salle du conservatoire, on ne peut pas dire que ce soit des investissements dont l'utilité pour les Fontenaisiens soit remarquable.

Autre point, puisque Jean-Michel DURAND l'a souligné, sur la politique d'endettement de la Ville. Moi, j'ai pris connaissance de ces chiffres et de la maîtrise de l'endettement sur la durée de votre mandat, parfait ; sur la stratégie de recours à l'emprunt, entre 2008 et 2014, je n'ai souscrit, en lien avec M. le Maire, que des emprunts à annuité constante. Je crois qu'effectivement, avant 2008, que ce soit Pierre DOUNIOL ou Dominique LAFON, ils avaient peut-être souscrit des emprunts à annuité progressive, ce qui n'est sans doute, effectivement, pas une bonne chose, mais vous pouvez leur demander, puisque Pierre DOUNIOL était sur la liste de Dominique LAFON, il me semble, et Dominique LAFON est dans votre équipe.

Dernier point sur l'exécution budgétaire, je pense que, pour le coup, Jean-Michel DURAND a raison de dire qu'il faut prélever sur le fonds de roulement. Je pense qu'il faut conserver une réserve de précaution, mais je pense que c'est plutôt une bonne idée de prélever sur le fonds de roulement puisque la trésorerie placée par la Ville ne rapporte rien, puisque c'est l'Agence France Trésor qui récupère le produit des placements financiers de l'État et des collectivités locales.

Deuxième volet de mon intervention, "c'est la faute des autres". Si les projets municipaux n'avancent pas, si les ressources de la Ville ne s'améliorent pas, si les chiffres de la population sont mauvais, ce n'est pas de votre faute, mais "c'est la faute des autres".

Régulièrement, vous mettez en cause l'héritage de Pascal BUCHET, sans jamais le démontrer, puisqu'on n'a jamais eu les résultats des audits financiers et des audits du bâtiment. Alors, là, vous avez ... »

M. le Maire : « Nous avons distribué l'audit des bâtiments, quand même. »

M. MERGY : « Oui, vous avez remis un document, je vous l'accorde, M. le Maire. Je crois – mais je n'étais pas présent – que lors de la commission, il y a eu un certain nombre de critiques injustes qui ont été émises à l'encontre de notre ancien collègue décédé, Jean-Philippe DAMAIS, donc j'ai trouvé que ce n'était pas très glorieux de la part des élus de votre majorité (*Réactions*). »

Depuis, vous avez trouvé un autre bouc émissaire : ce bouc émissaire, ce sont les "zozos de Fontenaisiens" qui font des recours. Moi, au contraire de vous, M. le Maire, je salue le dévouement de ces Fontenaisiens, qui se battent pour éviter que vous défiguriez la ville, et qui le font avec leurs propres deniers, et pas avec l'argent de la Ville, qui le font sur leur temps personnel, pour expertiser les projets de la Ville, et je pense que l'on doit être, au contraire, très fier d'avoir des Fontenaisiens aussi soucieux de l'intérêt général et qui sont prêts à consacrer du temps et de l'argent à défendre la ville. Moi, je pense que si vous aviez passé un peu plus de temps à la concertation au lieu d'essayer de passer vos projets en catimini, vous n'en seriez pas là. Je pense que si vous n'aviez pas focalisé votre attention uniquement sur les projets immobiliers, et pas pour conduire une politique dynamique d'attractivité de la ville, vous n'en seriez pas là non plus. Je pense que le retard, à la fois sur les ressources et sur les projets, est plus lié à votre action qu'à celle des Fontenaisiens qui défendent la ville.

Troisième volet, sur la privatisation progressive de l'action publique. Chaque année, je le dis : il y a de plus en plus de projets qui sont sous mandat de la SPLA, maintenant des sociétés d'économie mixte. Cela se discute ; ce qui m'inquiète, c'est la perte d'expertise publique. C'est-à-dire que progressivement, la capacité de la Ville à conduire des projets complexes diminue. À la fin, la Ville va, en gros, changer les urinoirs – vous savez que c'est un sujet qui m'intéresse – et puis tous les projets complexes seront menés par le privé à Fontenay-aux-Roses, et la Ville ne saura plus faire de projets complexes. C'est extrêmement inquiétant de perdre l'expertise publique : l'État l'a perdue ; les collectivités locales, globalement, la conservent, mais à Fontenay-aux-Roses, vous suivez un peu la filière de l'État. En gros, vous privatisez progressivement un certain nombre de compétences rares qui existent dans la Fonction publique. D'ailleurs, quand on regarde la structure des employés municipaux, on s'aperçoit que le nombre de fonctionnaires diminue : 70 %. Il y a toujours eu des vacataires, y compris lorsque nous étions aux manettes, notamment dans les centres de loisirs, mais la proportion de fonctionnaires n'a jamais été aussi basse à Fontenay-aux-Roses.

Dernier point de mon intervention : le DOB, est-ce que ce sont des orientations budgétaires, ou une brochure publicitaire ? Quand on regarde les grands axes de votre projet de budget 2019, il y a probablement un certain nombre de choses qui vont dans le bon sens et que nous pourrions bien entendu soutenir, puisque nous ne sommes pas dans une logique d'opposition systématique ; néanmoins, deux choses me posent problème dans votre document.

La première a été soulignée par Jean-Jacques FREDOUILLE, mais nous n'étions pas non plus parfaits en la matière, donc je prends aussi pour moi à ce sujet-là, c'est l'absence de plan en matière de transition écologique et énergétique. Il n'y a pas de plan global de rénovation des bâtiments, de gestion de la mobilité, notamment, donc on est de plus en plus confronté au problème de réchauffement climatique, et il ne se passe rien à Fontenay, ni en termes d'isolation, ni en termes de gestion des mobilités.

Deuxième point qui me pose problème, c'est la non-crédibilité de vos projections en matière d'investissement. Je ne suis pas sûr que le problème soit celui soulevé par Michel FAYE ; c'est un problème, la capacité, ou pas, à financer 15 millions d'euros, mais je pense que le problème majeur n'est pas tant celui du financement de ces 15 millions d'euros, que la capacité de la Ville à réaliser 15 millions d'euros d'investissement dans des conditions acceptables. En 2018, je l'ai dit, vous avez fait 7 millions d'euros ; je ne vois pas comment vous pouvez doubler le programme d'investissement en 2019, sans changement dans votre organisation. À mon avis, la Ville a une capacité de maîtrise d'ouvrage autour de 10 ou 12 millions d'euros. Maîtrise d'ouvrage, cela veut dire qu'elle assure le pilotage des prestataires qui assurent des prestations – pardon du pléonasme – pour le compte de la Ville ; cela veut dire qu'en gros, elle contrôle l'exécution des travaux. Ça marche si la DSTM est à 100 % de ses moyens ; or, on va le voir tout à l'heure, un certain nombre de fonctionnaires efficaces de la DSTM quittent la Ville de Fontenay-aux-Roses. J'ai cru comprendre que le directeur lui-même serait aussi sur le point de partir, donc la DSTM se dépeuple un peu de ses forces vives. Je me demande donc, dans ces conditions, comment vous allez pouvoir réaliser 15 millions d'euros d'investissement. Je pense que c'est simplement un chiffre, une publicité sur votre action. Ce n'est pas un tract électoral, le document d'orientations budgétaires ; ce n'est pas non plus un document publicitaire.

Pour conclure, je dirais que les Fontenaisiens, en 2014, même si on sait dans quelles conditions vous avez été élu, M. le Maire, attendaient sans doute une politique un peu plus dynamique, un peu plus ambitieuse ; à la place, ils ont eu une politique qui laisse à l'abandon l'essentiel, c'est-à-dire, en gros, les services publics, la rénovation du patrimoine, et qui, pour le coup, fait beaucoup de travaux, d'investissements un peu clinquants, un peu visibles, en gros, "j'habille la façade du théâtre des Sources", "je fais un miroir d'eau", "je fais une fontaine". C'est peut-être très utile dans une ville comme Neuilly ou Puteaux, qui a des moyens financiers considérables ; à Fontenay-aux-Roses, ce n'est pas indispensable. Je pense donc qu'il est temps de donner une nouvelle étape en matière de gouvernance de la ville, et je pense que nous aurons l'occasion d'en reparler dans les mois qui viennent. »

M. le Maire : « À l'évidence, M. MERGY ; c'était quasiment un discours électoral. Nous avons ensuite Mme BOURDET, puis M. BUCHET. »

Mme BOURDET : « Merci, M. le Maire. Effectivement, quand on parle d'orientations budgétaires, chacun va défendre des points de vue différents selon que l'on est dans l'opposition ou la majorité ; je peux l'entendre. Sauf que, je voudrais souligner que dans l'évolution du taux de taxe foncière, nous

avons eu une augmentation de 14,41 % en 2009, de 15,27 % en 2012 et de 17,50 % en 2016, avec, en 2016, les raisons que nous avons exposées. Alors, on peut débattre de cela ; pour moi, l'important n'est pas tant l'augmentation, mais ce que l'on en a fait, et dans quel but on l'a fait. On a parlé plusieurs fois déjà ce soir, de la mise en cause des recours qui ont eu lieu et qui, à mon avis, sont simplement des actes citoyens, et de la mise en cause du fait que l'on n'a pas appliqué de taxe d'aménagement majorée aux promoteurs. Je voudrais donc, par rapport à cela, tirer quelques leçons, à la fois du passé et du dérèglement climatique, puisque certains d'entre vous, d'ailleurs, en ont déjà parlé.

Je vais rappeler l'ADN de notre ville.

Dans les années 1980, des Fontenaisiens se sont battus, avec succès, pour avoir une Coulée verte plutôt qu'une autoroute.

En 1992, des Fontenaisiens se sont battus, avec succès, pour avoir le square Pompidou plutôt qu'un immeuble, et pour garder les marronniers de la place de Gaulle – vous venez d'ailleurs d'abattre une partie de ces marronniers.

Au début des années 2000, des Fontenaisiens se sont battus, en vain, contre la sur-densification rue Boris Vildé ; des arbres ont été abattus et le POS modifié à cette époque.

Depuis 1992, des Fontenaisiens se battent pour que l'ancien conservatoire Soubise reste propriété de la Ville, ne serait-ce que pour pouvoir répondre aux nécessités engendrées par l'augmentation de population.

Les élus Associatifs et Citoyens sont issus de ces combats, c'est-à-dire des combats qui ont pu être menés en faveur de la qualité de vie à Fontenay, et en faveur de la planète. Vos orientations budgétaires ne savent pas faire le tri entre dépenses utiles et dépenses superflues, entre réalisations immobilières sobres et réalisations coûteuses superflues, négligeant aussi bien les questions de circulation et de stationnement que les questions de vie collective – par exemple, la fermeture récente de la Crèche fleurie. Je pense que la recherche de solutions optimales en coût et en service rendu à la population passe par un dialogue sincère avec les habitants, ce qui éviterait, au passage, beaucoup de recours. Ce serait bien pour différentes raisons qu'on a entendues, notamment les difficultés que cela représente pour ceux qui mènent ces recours, et ceci changerait la donne pour de bon. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. M. BUCHET. »

M. BUCHET : « Oui. Beaucoup de choses ont été dites, je ne vais donc pas reprendre beaucoup d'éléments, parce que je partage énormément de ce qui a été dit par les uns et par les autres.

Je voudrais remercier les services, bien évidemment, et la présentation succincte de Jean-Michel DURAND, qui s'est cantonné essentiellement à l'analyse de la dette.

Le premier point que je voudrais soulever est la contradiction qu'il y a, dans le document, sur le fait à la fois de critiquer les Fontenaisiens qui auraient déposé des recours pour empêcher des constructions, et en conclusion de dire qu'il n'y a pas eu possibilité de construire autant que vous le souhaitiez durant votre mandat et donc, que vous n'avez pas pu atteindre l'objectif démographique que vous vous étiez fixé, 2 000, 3 000 habitants supplémentaires, et que vous avez rappelé dans vos objectifs.

Sur la population, d'ailleurs, on le voit bien. Vous savez, la façon de présenter un graphique illustre bien la façon dont on veut tromper les gens. Quand vous mettez une courbe de la population en prenant 20 000 en ordonnée, c'est pour montrer qu'il y a des différences, pour accentuer les différences. Or, vous le savez très bien, le recensement de la population se fait différemment depuis maintenant plus de dix ans, et que c'est par échantillonnage – Jean-Philippe DAMAIS en était un grand expert. Les analyses des chiffres année après année doivent donc être relativisées pour éviter les erreurs, puisque c'est par échantillonnage que l'on fait, chaque année, le recensement, alors qu'auparavant, c'était exhaustif. Il est vrai que les variations de la population, je l'ai toujours dit, étaient stables, c'était notre objectif politique, autour de 23 000 ou 24 000. Elles sont restées stables, et les chiffres le démontrent. La baisse n'est pas une vraie baisse et la hausse récente n'est pas une vraie hausse, en tout cas, n'est pas liée à l'augmentation. Il serait d'ailleurs intéressant de voir l'évolution du nombre de logements de la commune, à la fois pour démontrer que votre critique vis-à-vis des Fontenaisiens est fautive ou, à l'inverse, que des logements ont été construits, ou réhabilités, comme

nous l'avons fait, en effet, Françoise ZINGER l'a rappelé, notamment dans la résidence universitaire, en créant plus de 300 logements pour étudiants ou des foyers pour jeunes travailleurs, comme nous l'avons fait avenue Gabriel Péri. Donc là, il y a une première contradiction.

La deuxième contradiction – la deuxième opposition, pour le coup – c'est que vous fixez toujours cet objectif démographique de 2 000, 3 000 habitants supplémentaires, en pensant – et c'est là qu'il y a une erreur de diagnostic – que parce que vous allez accroître la population, vous allez améliorer les comptes de la Ville. Les contre-exemples sont multiples ; sauf à faire venir des personnes qui ne dépensent rien, et généralement, vous savez qui dépense le plus dans une ville, ce sont essentiellement les familles avec des enfants, qui vont à l'école et qui sont en crèche. D'ailleurs, vous l'avez bien soulevé dès le départ, puisque c'est vraiment ce point-là, en termes d'orientations budgétaires, que vous avez le plus, j'allais dire, démolir, année après année, en fonctionnement, puisque la petite enfance et l'enfance, Françoise ZINGER l'a en effet souligné aussi, sont les points faibles. Ces priorités qui étaient les nôtres sont devenues les variables d'ajustement de vos budgets de fonctionnement. Quand on regardera tout à l'heure, ou ultérieurement au moment du budget, les évolutions en termes de masse salariale, j'aimerais savoir exactement où sont les 17 équivalents temps plein qui ont été supprimés durant votre mandat – ce ne sont pas forcément que des temps pleins, mais des équivalents temps plein – mais vous verrez probablement que c'est dans le secteur de l'enfance et de la petite enfance. Je mets de côté les effets systémiques du fait qu'on ait municipalisé les crèches départementales, ce qui augmente aussi le personnel de façon arithmétique : auparavant, c'était du personnel départemental. Et j'allais dire, heureusement que l'on a municipalisé ces crèches départementales, parce que cela permet d'avoir des crèches pour les petits Fontenaisiens, au moment même où vous-même, vous supprimez la Crèche fleurie, la plus grosse crèche municipale de la Ville, pour faire la Maison des entrepreneurs, vous l'avez dit tout à l'heure, pour reloger de façon très transitoire, si j'ai bien compris, les RESTOS DU CŒUR, alors que, je vous le rappelle, la Crèche fleurie était dans le contrat départemental que vous avez dénoncé, le contrat départemental avec le Département des Hauts-de-Seine, un des projets d'investissement que nous avons pour rénover cette crèche, qui aurait pu l'être depuis maintenant trois ou quatre ans.

L'autre contradiction, c'est de ne pas voir... alors moi, je ne suis pas dans la critique systématique (*Exclamations.*) – attendez, laissez-moi finir, sur la difficulté de gérer la Commune de Fontenay. Pourquoi, parce que, historiquement, c'est vrai, nous sommes une commune qui a des ressources faibles, faibles et notamment liées à la faiblesse des apports liés aux entreprises. C'est historique, ce n'est la faute de personne, si ce n'est de l'évolution et au fait que la zone économique de Fontenay ait été pendant longtemps utilisée pour des entreprises qui ne payaient pas un kopek – le mot kopek a été souvent utilisé ce soir – à savoir, notamment, le CEA. Si l'on devait faire une étude, un audit sur votre gestion municipale, le premier constat est qu'il est vrai qu'à la fin de votre mandat, vous finissez mieux qu'au début, mais au début, c'était catastrophique, quand même. Vous avez commencé votre mandat en mettant la Ville dans le rouge, parce que les deux premières années, l'autofinancement net était négatif, ce qui n'était jamais arrivé à Fontenay-aux-Roses. Si vous vous félicitez maintenant, Jean-Michel DURAND, que la dette n'ait pas explosé, vous pourriez avoir au moins la rigueur nécessaire pour dire qu'heureusement, nous avons laissé 9 millions du chèque du CEA (*Réactions*), ce qui a permis, bien évidemment, de ne pas emprunter. C'est ce que nous avons commencé à faire : ne pas emprunter pour investir. Mais comme l'a rappelé d'ailleurs Gilles tout à l'heure, vous n'avez pas plus investi que nous ne l'avons pu faire dans le précédent mandat. En effet, vous l'avouez vous-même dans vos propres documents, vous avez investi sur la base de 6,2 millions d'euros par an, alors que si on prend les 9 ou 8 dernières années précédant votre mandat, on est à 6,7 millions d'euros. C'est-à-dire que vous avez moins investi que nous, mais en plus, et c'est là la critique, c'est là où l'on pourrait vraiment vous critiquer, ce n'est pas tellement les difficultés financières, c'est que vous avez investi de façon hasardeuse, de façon clinquante, certains l'ont dit, souvent en refaisant des choses qui venaient d'être faites, donc en gaspillant de l'argent. Quand je vois que, dans vos projets d'orientation 2019, nous avons encore la rue des Bénards, j'ai vu, qui devait être terminée en 2015, ce qui n'est toujours pas fait... Je prends cet exemple parce que la rue des Bénards est la meilleure illustration, j'allais dire de la gabegie et du gaspillage en termes de voirie. Refaire les trottoirs, les chaussées, à chaque fois, parce qu'il y a un manque de coordination entre l'enfouissement, l'éclairage, l'éclairage public, l'assainissement, entre autres, montre bien qu'on aura fait la rue des Bénards, je crois, pendant tout votre mandat. Vous aurez fait la rue des Bénards et vous aurez probablement terminé en 2020 la rue des Bénards.

Tout cela pour dire, comme le disait Mme BOURDET tout à l'heure, au-delà des déséquilibres budgétaires et des difficultés que vous avez rencontrées, comme toute municipalité qui devrait prendre en charge, j'allais dire, l'équilibre financier de la Ville de Fontenay, que les choix d'investissement que vous faites sont des choix de gaspillage, et des choix qui ne correspondent pas, j'allais dire, aux

attentes des habitants. Vous parlez du sixième gymnase, vous allez faire ce gymnase, si je puis dire, entre guillemets, qui est, en termes de transition écologique, pour le moins bien négatif, et qui ne remplacera pas le besoin d'un gymnase pérenne. La Crèche fleurie, vous l'avez retardée de cinq ans, si on en croit encore votre aboutissement de faire un préprogramme, maintenant, à l'horizon d'une élection municipale, alors que j'avais cru comprendre, malgré tout mais cela, vous ne pourriez pas le dire, parce que ce ne serait pas forcément bien pour la campagne municipale, que votre projet sur la Crèche fleurie, au mieux c'était en faire une crèche privée et non plus une crèche municipale, parce que vous aviez constaté, en effet, que les crèches, ça coûtait cher, et en tous les cas, le budget consacré aux crèches, tout du moins le nombre de places pour les Fontenaisiens, a bien baissé pendant votre mandature. »

(Interventions hors micro.)

M. BUCHET : « Si, je crois. À moins que vous ne comptabilisiez à nouveau les 60 berceaux de la Crèche fleurie, mais sans les 60 berceaux de la Crèche fleurie, vous êtes en diminution importante, alors que nous avons toujours, toujours, depuis vingt ans, augmenté progressivement le nombre de berceaux, même quand il a fallu en supprimer pour faire la Maison du citoyen, nous l'avions augmenté grâce à la municipalisation des crèches départementales.

Enfin, sur tout le reste, ce sont des effets d'annonce, dans une année préélectorale, et je crois que Michel FAYE l'a rappelé.

Le plan de transition écologique, d'isolation des bâtiments, que nous avons initié, que nous avons, en termes de diagnostic, commencé avec Jean-Jacques FREDOUILLE, ça aurait été le mandat pour initier vraiment ce processus, avec des dépenses d'investissement qui auraient pu être au-delà des 6 ou 7 millions d'euros habituellement dépensés ; il n'a pas été mis en place, vous ne l'avez pas fait.

Enfin, et je reviens sur l'intervention de Michel FAYE, vous lui donnez souvent raison en ce moment, je dois le reconnaître. Je ne le dis pas simplement pour l'abattage des marronniers et votre frénésie immobilière, parce qu'en fait, l'essentiel des dépenses d'investissement, vous les faites pour accompagner les promoteurs immobiliers. Mais le choix fiscal que vous avez fait, parce que le choix fiscal, quand même, est essentiel... Quand nous, nous vous avons laissé un chèque de 9 millions d'euros du CEA, vous, vous avez utilisé les manettes, si je puis dire, de la Ville, pour augmenter fortement les impôts en 2016. J'ai calculé, en effet, l'augmentation au-delà des baisses de dotations, parce que, on ne vous le rappelait pas, mais les baisses des dotations ont été importantes jusqu'en 2015 en effet, mais après, si on exonère, si on supprime cette baisse des dotations, vous avez augmenté la fiscalité et la taxe d'habitation au-delà de ce qui était largement raisonnable. Vous avez passé à + 2,8 millions d'euros, je rappelle, le produit fiscal en 2016, alors que les baisses de dotations correspondaient à environ 700 000 euros, c'est-à-dire que vous avez augmenté, environ, par année, de 2 millions d'euros, 2 millions d'euros payés par le Fontenaisien. Cela correspond, sur votre mandat, approximativement, pour une famille avec deux enfants, à environ 1 400 euros de trop que vous avez prélevés afin d'équilibrer vos dépenses, qui sont parfois très contestables. Voilà la réalité, et c'est vrai que ce choix fiscal que vous avez fait, pour financer vos dépenses, est un choix qui est contraire à ce que l'on aurait pu imaginer. Quand vous voulez favoriser les promoteurs en termes de capacité de construire cette ville, puisque vous avez modifié, avec le PLU, la boîte de Pandore, pour permettre aux promoteurs immobiliers de construire et de bétonner la ville, eh bien vous leur faites un deuxième cadeau en ne voulant pas prélever sur les promoteurs immobiliers la taxe d'aménagement, comme l'a rappelé Michel FAYE. Vous avez préféré augmenter la taxe d'habitation, et je tiens à le dire, contrairement aux chiffres globaux, la taxe d'habitation, à Fontenay, est importante, elle est très importante. C'est pour cela d'ailleurs que nous voulions, dans les 9 millions d'euros du CEA, baisser la taxe d'habitation. La taxe d'habitation, à Fontenay, est de 1,8 fois plus que l'équivalent des habitants de la strate de la Ville. C'est-à-dire que vous avez 513 euros. Ça, ce sont les chiffres de l'*open data* du Conseil Départemental, M. le Maire : 513 euros par habitant, de produit de taxe d'habitation, contre 281 pour la moyenne de la strate, c'est-à-dire 1,8 fois plus, contrairement à la taxe foncière qui elle, pour le coup, est plus faible que la moyenne de la strate (286 euros contre 329 euros). Mais vous avez fortement fait exploser cette taxe d'habitation qui est payée par les habitants. C'est un choix fiscal et quand on parle du grand débat, en ce moment, notamment sur l'injustice fiscale, je peux vous dire qu'avec votre mandature, vous avez accentué cette injustice fiscale, en augmentant fortement la taxe d'habitation et en ne voulant pas taxer les promoteurs immobiliers que vous aidez tant.

Vous avez, en conclusion, M. le Maire et chers collègues, au-delà de nos différences, au-delà des choix sur les projets différents, vous avez, à mon sens, fait perdre du temps à la ville, aux Fontenaisiens. (*Brouhaha*)

Vous avez fait perdre du temps aux Fontenaisiens, et vous avez malheureusement augmenté leurs prélèvements, à un moment où ils avaient fortement besoin d'argent, avec le pouvoir d'achat difficile que nous rencontrons. »

M. le Maire : « Merci, mes chers collègues, de ces contributions fort constructives. Je me permettrai de dire quelques mots de réponse, si vous n'y voyez pas d'inconvénient, si vous ne vivez pas cela comme une agression, M. MERGY, dès demain, dans votre blog. »

(Interventions hors micro.)

M. le Maire : « Si vous permettez au Maire actuellement aux affaires de répondre, si c'est un effet de votre bonté, Mesdames et Messieurs... »

(Interventions hors micro.)

M. le Maire : « C'est vous qui êtes insultante, Mme ALVARO.

Moi, je voudrais d'abord vous dire, en propos liminaire, que j'ai bien entendu ce que vous avez dit et je dirai que vos propos, à vous toutes et à vous tous, gagneraient beaucoup en crédibilité s'ils n'étaient pas dans une opposition systématique multiforme, comme si nous étions incapables de faire quelque projet que ce soit de façon correcte, alors que vous-même, pendant vingt ans, qui étiez aux affaires, M. BUCHET, vous avez bien sûr fait tellement de choses merveilleuses que les Fontenaisiens vous ont plébiscité en 2014. Je crois qu'il y a un petit décalage entre la réalité du terrain et ce que vous vous permettez d'interpréter comme étant la volonté des Fontenaisiens ou les avis des uns et des autres sur les projets de l'équipe actuelle, qui est aussi, je vous le rappelle, une équipe de Fontenaisiens, qui vivent à Fontenay, qui sont citoyens de Fontenay, qui sont... *(Interventions hors micro)* Mais M. FAYE, vous pouvez être un tout petit peu poli pendant le débat ? Merci.

D'abord, rien ne l'oblige sur le plan juridique. *(Intervention hors micro)* Oui, mais les choses positives, je ne vous ai pas beaucoup entendu les commenter.

J'aimerais aussi qu'il y ait moins d'affirmations péremptoires, qu'il y ait moins d'affirmations fantaisistes, et qu'il y ait moins de positions qui soient vraiment complètement en désaccord avec la réalité la plus élémentaire.

Je vais répondre aux différents éléments que j'ai saisis dans le débat.

M. FAYE fait une fixation sur la taxe d'aménagement. Mais M. FAYE, pour gagner de l'argent avec la taxe d'aménagement, encore faut-il que quelqu'un la paye. Pour l'instant, nous n'avons livré aucun logement collectif, dans cette "frénésie immobilière" que dénonce M. BUCHET ; nous n'avons livré aucun logement collectif en six ans. Je vous rappelle que c'est une taxe qui est sévèrement encadrée par la loi : on ne peut pas décider d'un taux maximal de taxe d'aménagement à 20 % sans justifier de la nécessité d'équipements induits par la construction qui est faite. Avec les 300 logements qui étaient prévus, je peux vous dire que nous ne pouvons pas justifier d'une taxe d'aménagement majorée. Nous l'avons fait sur quelques secteurs où nous pouvions raisonnablement le justifier. Dans des villes qui semblent être votre modèle préféré, M. FAYE, comme Clamart ou Bagneux, qui construisent, pour l'une, 7 000 logements actuellement, et pour l'autre plus de 4 000 logements, peut-être qu'en effet, on peut admettre que sur toute la ville, il y aura un impact des constructions qui seront réalisées, mais chez nous, ce n'est pas possible ! Quand vous parlez de cette densification insupportable du fond de la place de Gaulle, on parle de 32 logements supplémentaires. Je ne sais pas, mais il faudrait quand même atterrir un peu : vous êtes pathétiques sur ce genre de déclarations ! Bref.

Quand je parle effectivement des manques à gagner, rassurez-vous, nos projets ne sont pas en retard, parce que nos projets concernent l'espace public et ils avancent de façon tout à fait correcte, sans dépassement, d'ailleurs, ni de délai, ni de financement, contrairement à d'autres projets du passé ; je ne vais pas y revenir.

Au sujet des 300 logements décalés dans le temps, de deux ans, oui, cela a un coût. Oui, il y a un droit, quand un voisin dépose un recours contre un projet immobilier qu'il estime spolier certains de ses droits, bien sûr qu'il y a un droit. Et puis, il y a aussi un abus de droit, quand on fait du droit un outil de propagande électorale, un outil de manœuvre politique pour bloquer un certain nombre de projets, car les projets dont nous parlons, c'est justement parce que nous avons très peu de projets

immobiliers en cours que nous sommes soumis à l'action de quelques personnes qui bloquent ces projets. Certaines personnes, présentes ici, sont impliquées dans treize recours. Vous allez me dire qu'ils défendent leurs intérêts personnels ? Je ne crois pas : ils font simplement de l'action politique, avec la justice. C'est totalement inadmissible, et d'ailleurs, j'espère qu'un jour on leur demandera des comptes sur ce type d'actions.

Globalement, 300 logements, cela représente 2 000 à 3 000 euros de recettes fiscales pour la Commune, par appartement. Vous faites les comptes : deux ans de décalage, c'est un million d'euros de perdu. Est-ce que ce sont des projets qui font particulièrement débat ? Le projet des Mouillebœufs, vous l'aviez prévu, M. BUCHET ; il était déjà prévu par la précédente Municipalité. Nous avons perdu deux ans. »

M. BUCHET : « Arrêtez avec ça, c'est faux. »

M. le Maire : « Écoutez, nous avons perdu deux ans. Le projet de la place de Gaulle, avec un trou sur la place de Gaulle, une construction était bien prévue ? Nous avons changé la modalité de la construction, en pratique, personne ne conteste le fait qu'il va bien falloir construire un immeuble dans ce trou qui existe actuellement.

Le bâtiment de la Cavée, qui était en ruine, muré, squatté depuis des années, tout le monde admet qu'il va bien falloir construire quelque chose pour le remplacer ; vous aviez vous-même, d'ailleurs, délivré un permis de construire.

Concernant le projet sur l'ancien atelier de mécanique de la rue Boucicaut, des gens, qui ont déposé un recours, parce qu'ils ont, pour le coup, un certain nombre de points de discussion légitimes avec les constructeurs, ne contestent pas l'utilité du projet.

Quant à la friche industrielle de la limite de Bagneux, oui, c'est une friche industrielle qui était lourdement polluée. Cent logements vont s'y construire. Oui, globalement, nous allons arriver à quelques centaines de logements. Nous avons aujourd'hui un objectif de 1 500 logements, que nous n'atteindrons probablement jamais. Nous avons très peu de logements prévus, et nous avons l'un des PLU les plus protecteurs du Département ; ce n'est pas moi qui le dis, c'est celui qui l'a supervisé, M. FAYE, ici même, en séance publique, qui nous l'a défendu, il y a quelques mois de cela, puisque c'était en 2017. Je n'invente donc rien, ce n'est même pas moi qui le dis. »

(Interventions hors micro.)

M. le Maire : « Mais M. BUCHET, vous instrumentalisez un phénomène que toutes les villes qui sont passées en PLU ont connu, qui est que les règles de constructibilité, qui ont été modifiées par la Loi ALUR, par un Gouvernement que vous avez soutenu, quand même, en tant que socialiste, ont permis une augmentation de la constructibilité. Par conséquent, toute ville qui passe en PLU voit une campagne de prospection des promoteurs immobiliers. Moi, ce que je constate, c'est qu'aujourd'hui, dans le tissu pavillonnaire, et par le PLU que nous avons mis en place, nous n'avons aucun projet d'immeuble collectif dans les zones pavillonnaires ; c'est tout ce que j'ai à dire. Globalement, d'autres villes n'ont pas su aussi bien protéger leurs zones pavillonnaires et d'ailleurs, modifient leurs PLU pour se rapprocher du nôtre.

M. FREDOUILLE, excusez-moi, mais vous considérez que tout ce qui concerne l'espace public est secondaire. Moi pas. Et je crois que notre équipe est parfaitement convaincue que l'espace public est le lieu des valeurs de la République ; c'est le lieu où l'on se rencontre, c'est le lieu où les valeurs de la République trouvent leur expression. Un espace public dégradé, cela dégrade qui ? Cela dégrade les plus fragiles, M. FREDOUILLE. Cela ne dégrade pas, évidemment, les bourgeois de la rue La Boissière, c'est sûr ! Cela dégrade les gens qui sont les plus fragiles. Et aujourd'hui, la place de l'Église, que tout le monde conteste et que tout le monde critique, moi, je constate qu'elle vit bien. Je constate que c'est le seul endroit de la ville où l'on voit des enfants de tous les quartiers, le seul endroit de la ville, M. FREDOUILLE. Alors, commencez par intégrer cette donnée avant de critiquer les soi-disant dépenses inutiles sur une place qui, d'ailleurs, je vous le rappelle quand même, n'était "pas urgente", mais avait quand même connu deux affaissements de terrain pendant l'année qui a précédé les travaux que nous avons engagés.

La place de Gaulle, "ce n'est pas une priorité", mais vous l'aviez prévue dans le contrat départemental, donc globalement, vous vous apprêtiez à faire une dépense inutile, M. BUCHET ? Enfin, écoutez ! Et le prix du mètre carré de rénovation des places que nous faisons est tout à fait dans la fourchette

habituelle. La place de l'Église a coûté 320 euros du mètre carré, contre 330 euros pour la place Émile Cresp à Montrouge, contre 425 euros HT pour la place Dampierre à Bagneux, contre 256 euros, probablement, pour la place de Gaulle, contre un peu plus cher, 405 euros, pour la place de la Cavée, essentiellement parce que cela dépend du degré de minéralité des places. »

(Interventions hors micro.)

M. le Maire : « Écoutez, M. BUCHET, bien évidemment, nous n'allons pas refaire, les pavés qui sont en place vont rester, évidemment nous allons les garder ! Il n'empêche que, quand il est question de l'espace public, il faut souligner qu'il y a aussi l'assainissement, en dessous, il y a l'éclairage public qui va avec. Pour l'éclairage public, quand nous changeons l'ensemble de l'éclairage public de la ville, M. FREDOUILLE, nous faisons 40 % d'économie sur l'énergie, avec des éclairages LED. Donc ce n'est pas complètement absurde ! Et en même temps, pour changer l'éclairage public, il faut refaire la rue, sinon on arrive à des situations qui sont complètement délirantes.

Concernant la performance des bâtiments, vous me parlez tous avec une magnifique homogénéité de la transition énergétique, de tout cela, mais ce sont des mots de technocrates ! La première chose, dans la transition énergétique, pour faire des économies d'énergie, ce n'est pas d'avoir des grands plans, c'est déjà de changer les fenêtres, les chaudières, et d'avoir des toitures qui soient étanches ! Nous avons changé quasiment la moitié des toitures des bâtiments de la ville, elles étaient toutes dans un état pathétique ; nous avons changé la moitié des chaudières des écoles, parce qu'elles dataient toutes de quarante ans ; nous avons changé plus de trois cents fenêtres, nous avons même demandé une subvention exceptionnelle au Gouvernement, du temps de M. VALLS, sur la relance de l'investissement dans les collectivités locales ; rappelez-vous, 750 000 euros, pour changer plus de deux cents fenêtres à l'époque, avec cette manne. Déjà cela, c'est la première étape de la transition énergétique. Après, l'on pourra peut-être inventer des bâtiments intelligents, notamment, mais déjà, il faut que les fenêtres ferment, soient étanches, et que les toitures soient correctes, sinon, on peut toujours se faire plaisir : ce n'est pas réaliste.

Vous parlez de trop forte densification, mais nous n'avons jamais dit qu'il fallait passer à 30 000 habitants. Aujourd'hui, qu'avons-nous à discuter avec l'Éducation nationale : nous nous battons plutôt pour lutter contre la fermeture de classes. Cela n'a pas comme unique raison la baisse du nombre d'enfants ; le dédoublement des classes en primaire a parfois conduit à une espèce de jeu de vases communicants, qui fait que nous avons aussi du mal à défendre nos postes. Il n'empêche que nous avons quand même une baisse du nombre d'enfants. Et globalement, nous avons la place de mettre quelques centaines de logements en plus ; ces quelques centaines de logements supplémentaires nous rapporteront, malgré tout, une manne financière, sans avoir besoin d'augmenter nos services ou nos équipements de manière significative : c'est cela, le plan que nous avons fait depuis le début du mandat, et que nous tenons. Nous tenons ce cap depuis le début, et je dirais qu'aux vicissitudes des recours près, nous le tiendrons, rassurez-vous, et globalement, nous retrouverons un équilibre financier. De toute façon, la réserve foncière de notre ville est extrêmement faible, nos zones pavillonnaires sont extrêmement bien protégées et nous n'allons pas bétonner la ville. Il y a la place pour une quinzaine ou une vingtaine d'opérations immobilières, mais c'est tout, et nous n'irons pas au-delà, parce que de toute façon, il n'y aura pas la place.

Après, Mme BEKIARI nous parle de la SEM. Oui, c'est vrai, M. MACRON n'a pas baissé les dotations cette année. C'est la première fois depuis un certain nombre d'années que les dotations, et notamment la DGF, ne baissent pas. Il faut rendre à César ce qui est à César et, quand même, le souligner. Pour répondre à votre question sur le théâtre des Sources, les gens qui y travaillent sont des employés de VSGP, donc du Territoire, et ne figurent pas au budget de la Commune.

La SEM, c'est en effet une aventure intéressante, parce que ce sera une SEM territoriale. Il est évident qu'assumer un risque financier au sein d'une SEM par la Ville de Fontenay-aux-Roses, ce serait déraisonnable. En revanche, à onze villes, nous pouvons mutualiser le risque et avoir un vrai contrôle des fonds de commerce qui sont dans nos centres-villes, ce qui va nous permettre, évidemment, de gérer nos centres-villes un peu comme des centres commerciaux, en tout cas, de contrôler un peu les gens qui viennent s'y installer, si nous contrôlons un certain nombre de cellules commerciales.

Je voudrais simplement vous rappeler que l'audit MAZARS était en ligne, que nous vous l'avons fourni, au moment du débat en début de mandat, et qu'il n'a pas été caché comme vous sembliez l'indiquer.

Quelques mots pour M. MERGY ; chacun son tour. M. MERGY, vous avez parfois des problèmes de mémoire, décidément, c'est récurrent, car vous nous annoncez fièrement qu'en 2013, vous aviez

2 millions d'euros d'épargne nette. Mais vous oubliez un tout petit détail, M. MERGY : c'est que, sur ces 2 millions d'euros d'épargne nette, il y avait la vente de deux pavillons, celui de l'avenue Lombart et celui de la rue du docteur Soubise ; en gros, votre épargne nette, après déduction des cessions de la Commune, n'était plus que de 200 000 euros. Donc si vous voulez, l'épargne nette de la Ville, en 2013, n'était pas en grande forme non plus, vous voyez ce que je veux dire ? »

(Interventions hors micro.)

M. le Maire : « Si, moi, je suis sûr, parce que j'ai vérifié, M. MERGY. »

(Interventions hors micro.)

M. le Maire : « Je dirai, M. MERGY, que vous avez quand même...

(Interventions hors micro.)

M. le Maire : « Je trouve cela un peu dommage. Vous avez travaillé, quand même, à l'Association des Régions de France, vous vous êtes associé, quand même, à toutes les manifestations de tous les élus pour lutter contre les baisses de dotation des collectivités territoriales, et vous voudriez que ce contre quoi vous vous êtes élevé, hier encore, ne soit pas appliqué à la Ville de Fontenay-aux-Roses ; nous, on était exonéré, on était tranquille, on avait plein de sous, tout allait pour le mieux, dans le meilleur des mondes ? Non ! Les choses sont compliquées, et elles le sont pour tout le monde, et en particulier pour notre ville qui, je le rappelle, a quand même comme particularité, et cela a été souligné, d'avoir très peu d'entreprises. Nous sommes aujourd'hui le plus faible contributeur du territoire, avec Sceaux et Bourg-la-Reine, qui sont quand même au-dessus de nous, en termes de fiscalité des entreprises. Et c'est d'ailleurs parce que nous avons très peu d'entreprises, très peu d'emplois sur la ville, que nous avons aussi, je dirais, mis une espèce d'accent particulier sur le fait de maintenir des emplois à Fontenay-aux-Roses.

C'est pour cela que je me félicite, oui, de l'installation du siège du Territoire à Fontenay-aux-Roses : cela représente quand même 150 emplois ; je me félicite du *cluster* d'entreprises, qui va générer une activité économique, avec plusieurs dizaines d'emplois ; de la Maison des entrepreneurs ; de l'hôtel d'entreprises de la rue Soubise, dont on oublie quand même toujours le volet entreprises, mais qui va ramener 40 emplois d'ingénieur en centre-ville ; de la redynamisation du commerce local. Quand nous sommes arrivés, 14 cellules commerciales étaient vides ; aujourd'hui, il n'y a plus de cellules vides dans la rue Boucicaut, et avec les cellules commerciales qui vont se créer dans les différentes constructions, nous allons aussi créer plusieurs dizaines d'emplois et une attractivité meilleure pour notre ville. Ce sont plusieurs centaines d'emplois, surtout si l'on ajoute l'hôpital de jour d'Europe Hôtel, par exemple, dont les travaux ont commencé, qui vont, là aussi, ramener un certain nombre d'emplois ; l'agrandissement de l'EHPAD, dont nous avons parlé tout à l'heure. Cela correspond à une activité économique aussi, et tout cela contribue, bien sûr, à améliorer, à terme, un petit peu la situation de notre ville.

Nous pouvons faire des ateliers et discuter, c'est très intéressant, le débat, mais il faut parler à partir d'éléments objectifs à peu près crédibles. Si vous écrivez ce que vous voulez, quand vous voulez, c'est facile, comme ça. Sauf que moi, je voudrais quand même vous rappeler que, entre M. BUCHET, M. MERGY et M. FAYE, vous avez 75 ans de mandat municipal à vous trois ! Vous allez nous expliquer que vous venez d'arriver au Conseil Municipal, mais attendez, vous avez géré la ville pendant vingt ans ! »

M. FAYE : Je rappelle que Monsieur Vastel s'est présenté pour la première fois à une élection municipale en 1995 il y a 24 ans et que le premier et la deuxième adjoint ont été élus pour la première fois en 1989 il y a 30 ans !

(Interventions hors micro.)

M. le Maire : « Vous vous offusquez du fait que l'on perde de l'expertise. Je suis d'accord, sauf que, là encore, je vais vous dire la même chose : vous étiez quand même militant socialiste, ami de M. GERMAIN qui a voté cette loi qui a retiré la compétence d'aménagement aux villes. La SPLA, ce n'est qu'un moyen que nous avons de garder une main sur l'aménagement de notre ville, en passant par une société publique locale d'aménagement, et si nous n'avions pas perdu, à terme, cette compétence, nous n'aurions pas eu besoin de créer cette société. Globalement, aujourd'hui, félicitons-

nous de l'avoir fait. D'ailleurs, quoi qu'il advienne en 2020, qui que soit le Maire qui sera élu, cela m'étonnerait qu'il annule cette SPLA, qui est le seul moyen, aujourd'hui, dont nous disposons pour avoir une main sur l'aménagement de notre commune. »

(Interventions hors micro.)

M. le Maire : « Mais il y aura ce qui est prévu par les textes qui ont été commis par la majorité que vous souteniez, M. BUCHET ; moi, excusez-moi, mais si cela avait été prévu dans les textes, il y aurait un représentant de l'opposition, comme d'ailleurs au Territoire ou dans toutes les structures où cela est prévu et où nous accueillons bien volontiers un membre de l'opposition. Moi, je n'ai rien à cacher.

Vous savez, vous nous dites que nous faisons des investissements hasardeux, mais M. BUCHET, je passe à vous, maintenant, comment voulez-vous que l'on vous croie ? Il y a quelques semaines encore, vous nous expliquiez que rénover le gymnase du Parc, c'était une simple remise aux normes totalement non nécessaire. Or, l'expertise – qui est en ligne aussi – nous montre non seulement que les pieds d'arche étaient pourris, que les normes de prise au vent n'étaient pas les bonnes et qu'en gros, nous avons dû fermer pour raisons de sécurité ce gymnase qu'il n'était pas besoin de rénover. »

(Interventions hors micro.)

M. le Maire : « Mais nous avons fait des travaux de confortement, M. BUCHET, dont tout le monde nous dit qu'ils ne pourront pas durer plus de quelques mois. Moi, si vous voulez, de manière générale, et quand vous parlez de "frénésie immobilière", c'est la même chose, nous sommes à quelques centaines de logements ; avoir dix opérations immobilières dans une ville de 24 000 habitants, c'est très peu ! Nous sommes la commune qui en a le moins du 92, encore une fois. »

Mme GALANTE-GUILLEMINOT : « Mais M. le Maire, ce n'est pas M. BUCHET qui a dit tout cela, c'est M. MERGY : rendons ses propos à M. MERGY ; les mensonges sont beaucoup portés par M. MERGY, plus que par M. BUCHET, curieusement. Nous avons changé d'interlocuteur ! (*Brouhaha de protestations.*) »

M. le Maire : « Je vous confonds, maintenant, c'est terrible !

La baisse des dotations est essentiellement sensible depuis 2013.

(Interventions hors micro.)

M. le Maire : « M. BUCHET, vous réécrivez l'histoire de façon relativement personnelle. Vous considérez que les baisses de dotations ont eu lieu surtout avant 2013 ; non, c'est le contraire. Les chiffres sont têtus ! Baisses des dotations : 400 000 euros entre 2009 et 2013, plus de 2 millions d'euros depuis 2013. Donc si vous voulez, ce n'est pas le même ordre de grandeur. Trouver 2 millions d'euros dans une collectivité locale, vous savez aussi bien que moi que c'est extrêmement difficile, parce que les statuts de la Fonction publique font qu'il y a une très grande rigidité dans la gestion d'un budget communal.

Moi, je crois que tout cela montre bien que chacun est ici dans une espèce de démonstration, je dirais, un peu pré-électorale, et c'est dommage, d'ailleurs ; le débat pourrait être beaucoup plus intéressant.

Si nous nous en tenons aux éléments essentiels de notre débat d'orientations budgétaires, globalement, nous avons un taux d'endettement qui reste aujourd'hui le plus faible du département du 92, avec un endettement par habitant qui reste le plus faible, malgré les travaux soi-disant pharaoniques dénoncés par les uns et les autres ; sans doute d'ailleurs parce que nous avons aussi sollicité et obtenu un taux de subventions et d'interventions directes de nos partenaires de la Région et du Département extrêmement significatif pour financer ces projets.

Au sujet de l'argument qui consiste d'ailleurs à dire que "oui, ce sont quand même nos impôts" : certes, mais en attendant, vous ne paierez pas moins d'impôts départementaux si nous ne faisons pas les travaux à Fontenay ! L'argent qui sera collecté par le Département sera dépensé ailleurs, rassurez-vous. Donc moi, je suis fier de faire en sorte que cet argent ait été dépensé dans ma ville. Je trouve assez bizarre d'ailleurs que les gens disent "non merci, non, allez donc investir dans la ville d'à côté, c'est beaucoup mieux". Non : moi, je suis là pour défendre les intérêts des Fontenaisiens ; les intérêts des Fontenaisiens, c'est que l'on investisse à Fontenay-aux-Roses, ce n'est pas qu'on laisse de

l'argent au Département pour investir un peu plus à Gennevilliers ou à Bourg-la-Reine, je m'en fiche, ce n'est pas ma mission ! Vous voyez ce que je veux dire ? Donc globalement, notre taux d'endettement est l'un des plus faibles.

Notre autofinancement restera positif cette année, malgré, aussi, les investissements, parce que nous avons eu une gestion extrêmement rigoureuse. Nous avons maintenu l'augmentation des dépenses annuellement autour de 1 %, nous avons réduit les effectifs communaux de 4 % en quelques années. Malgré cela, nous avons pu mettre en place et rendre une partie des économies réalisées au personnel, pour se baser sur un nouveau pacte social avec notre personnel, qui permet aussi de protéger les catégories les plus fragiles, notamment les catégories C.

Nous allons investir beaucoup d'argent et effectivement, beaucoup plus que d'habitude. Il faut intégrer le fait que lorsque nous allons mettre 15 millions d'euros, nous allons aussi mettre 2 millions d'euros sur la voirie, par exemple, qui seront faits par VS GP, qui seront une redistribution, vers Fontenay, de la dynamique fiscale, je dirai économique, du Territoire.

Tout cela, ce sont des éléments extrêmement positifs. Tout cela, nous le ferons sans toucher aux impôts locaux cette année, encore, ni d'ailleurs l'année prochaine. Je vous rappelle que la taxe sur les ordures ménagères au Département va baisser, cette année, comme elle a baissé l'année dernière, et qu'elle baissera encore l'année prochaine, de 0,2 % par an pendant plusieurs années. Tout cela me paraît être assez sain.

Le poids de notre dette est resté stable ; nos frais financiers ont baissé de moitié en dix ans. Moi, je ne vois pas, aujourd'hui, d'éléments qui doivent nous plonger dans une inquiétude majeure pour l'avenir. Nous avons entamé un processus de rénovation de notre ville qui est extrêmement important, que nous portons ensemble, avec les habitants. Nous n'avons d'ailleurs jamais fait autant de concertation que depuis le début de ce mandat. Pour tous les projets, quasiment, nous avons avancé avec tous ceux qui souhaitent venir travailler avec nous. Cela est particulièrement vrai pour les Blagis, mais cela est aussi vrai pour tous les projets, y compris, même, les rénovations de rues.

Cette bonne santé financière nous permettra, l'année prochaine, de maintenir toutes les animations nouvelles que nous avons mises en route l'année dernière. Je pense notamment au forum des associations, dans une forme qui a, l'année dernière, beaucoup plu aux associations, le village de Noël, la parade de Noël ; nous allons créer, avec la bibliothèque, un festival du jeu, en 2019 ; nous allons redémarrer le festival Danses ouvertes, qui a été hélas suspendu pour de tristes raisons l'année dernière ; nous allons poursuivre, ensemble, par-delà nos différences, avec le CCJL, qui est aussi une vraie réussite de ce mandat, qui n'a jamais été en aussi bonne santé que depuis sa transformation en EPA ; nous allons, bien sûr, continuer à accompagner la fusion de nos théâtres avec celui de Châtillon, et nous allons préparer la deuxième phase de rénovation du théâtre. Je suis désolé, mais un théâtre qui a été créé en 1983, il y a plus de trente ans, cela ne me paraît pas une dépense absurde que de le rénover. Écoutez, on est dans une espèce de misérabilisme permanent, mais enfin, Fontenay le vaut bien ! Pourquoi serait-on la seule ville du 92 à avoir des équipements sportifs en ruine, un espace public dégradé, écoutez, il faut arrêter ! Nous sommes pauvres, mais pas à ce point-là, quand même ! Nous avons des moyens pour faire correctement notre travail, et pour donner aux Fontenaisiens des équipements de qualité.

Nous continuerons, bien évidemment, de renforcer les actions sur la sécurité. M. PORCHERON n'est pas arrivé finalement, mais nous allons mettre en service de nouvelles caméras pour étoffer le centre de surveillance urbaine.

Nous allons continuer la transparence et la rénovation de notre démocratie participative, parce que malgré tout, bien que les critiques fusent, là aussi, moi, j'observe que la retransmission vidéo, cela n'existait pas ; aujourd'hui, cela existe, et c'est nous qui l'avons mise en place. Le numéro vert n'existait pas ; il existe aujourd'hui, et il fonctionne. La gestion urbaine de proximité, qui a permis de déminer un très grand nombre de conflits, notamment de voisinage, n'existait pas ; elle fonctionne. La proximité des réunions en marchant, qui permet d'aller voir, pratiquement, ce qui se passe dans les quartiers, pour orienter l'action de la Mairie, c'est une méthode que nous avons mise en place, qui fonctionne et qui est appréciée. Le conseil participatif, dans le cadre de la démocratie participative, a déjà fonctionné. Cette année, d'ailleurs, je vous annonce que je souhaite le saisir à nouveau sur les déplacements urbains, et notamment sur la place du vélo en ville. Tout cela, nous allons continuer à le faire, parce que nous en avons les moyens, parce que notre gestion est suffisamment rigoureuse pour cela.

Nous allons, comme cela a été rappelé, développer de très importants investissements, et nous ne serons pas seuls à le faire. Je suis d'accord avec vous, M. MERGY : nos capacités de réalisation ne sont pas infinies. C'est pour cela que nous avons décidé de transférer plusieurs rues à VSGP, pour ce que ce soit VSGP qui porte une partie de la réfection des voiries, pour quasiment 2 millions d'euros ; c'est pour cela qu'un certain nombre de partenaires, comme le Département, ont refait un certain nombre de voiries, pendant la mandature (avenue Jean Moulin, rue Dolivet) ; c'est pour cela que VSGP va investir 500 000 euros pour créer un espace numérique à la médiathèque ; c'est pour cela que VSGP a financé la première partie de la rénovation du théâtre, et s'est engagé à financer la deuxième ; c'est pour cela que VSGP s'est engagé à financer la piscine. Tout cela, ce sont des choses que nous avons obtenues, et qui n'étaient pas prévues quand nous sommes arrivés. Tout cela contribue à ce que l'ensemble de l'argent qui est investi dans notre commune contribue à rattraper le retard perdu, en effet, depuis un certain nombre d'années.

Voilà. Je crois que le débat d'orientations budgétaires se termine. Moi, je suis assez fier du travail que nous avons accompli depuis quatre ans, même si je vois bien que certains, qui appartenaient à la majorité, le trouvaient très présentable quand ils y étaient, mais ne le trouvent plus maintenant. Je sais bien que les interprétations sont systématiquement négatives quand on est dans l'opposition. D'ailleurs, je ne sais plus quel est l'homme célèbre qui disait qu'une opposition, c'est fait pour s'opposer, sinon, ce n'est plus l'opposition ; mais je crois que l'on peut aussi s'opposer en étant un peu plus constructif. Il est dommage que l'on soit dans une critique assez systématique qui, souvent, prend beaucoup de libertés avec la vérité. Voilà. Je crois que nous avons, chacun, dit ce que nous avions à dire, et je vous propose, mes chers collègues, de prendre éventuellement acte de ce débat, qui a eu lieu et qui a été fort riche, et que nous passions ensuite au point suivant à l'ordre du jour. Je vous en remercie.

Nous avons donc pris acte du fait qu'il y a eu un débat, et quel débat ! »

Le Conseil Municipal **prend acte** qu'un débat sur les orientations budgétaires relatif au budget primitif 2019 s'est tenu en séance le 18 février 2019.

➤ RESSOURCES HUMAINES

2 - Tableau des emplois - Création et suppression d'emplois

M. le Maire : « La parole est à M. AUBRUN. »

M. AUBRUN : « Merci, M. le Maire. Après ce long débat, je vais vous faire un tour d'horizon de cette délibération qui est récurrente dans tous les Conseils Municipaux. Je voulais quand même également compléter ce que vient de dire M. le Maire par deux mots : il ne faut pas oublier que nous avons entrepris une campagne de résorption de l'emploi précaire et que nous avons promis aux représentants du personnel qu'il n'y aura pratiquement plus d'emplois précaires à la fin de notre mandat. Nous avons également favorisé la montée en grade de tous les agents, chaque fois que cela est nécessaire, utile et justifié.

Je vais passer au tableau des emplois, qui vous a été communiqué. Sont notamment à signaler :

- La hausse du temps de travail du poste de psychologue en petite enfance répond à un besoin des professionnels et des parents. L'agent en poste a été reçu à plusieurs reprises et postulera *a priori*.
- La hausse du temps de travail d'un dentiste du CMS, pour répondre aux besoins de la patientèle.

D'autres modifications permettent de valoriser les agents lauréats de concours et accédant de nouveau aux postes.

Les autres mouvements sont, classiquement, la conséquence des mouvements, départs et recrutements.

Le tableau présente également deux nominations, de rédacteur territorial et d'attaché territorial. Il s'agit d'agents déjà en poste, qui voient, par le résultat de leurs concours, monter leur poste en grade.

L'ensemble de ces mutations, si l'on retire le coût des agents actuels pour les placer à leur nouveau poste, correspond à une augmentation de 34 500 euros. Les chiffres que j'avais donnés en commission à M. FAYE ne comptaient pas le poids des salaires existants.

Je suis à votre disposition pour répondre à vos questions et vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

M. BUCHET : « Juste une question qui prolonge le précédent débat. Dans l'évolution des années 2014-2018 ou 2019, il est fait état de la suppression de 17 équivalents temps plein, dans le document qui a été fourni par M. DURAND. J'aimerais que l'on puisse avoir le détail des secteurs et des emplois qui ont été supprimés, qui correspondent, certainement, (...) personnes, d'ailleurs, mais au-delà de la délibération de ce soir, qu'ultérieurement vous puissiez nous en faire part, comme je demande à M. VASTEL de nous faire part des trois contrats départementaux qui se sont succédé, parce que je crois que dans la croyance d'une augmentation importante de l'investissement du Département, il y a des dépenses qui sont reprises et se sont ajoutées des dépenses en fonctionnement qui sont prises en charge par le Département, mais cela, c'est une autre question ; qu'on nous fournisse les trois contrats départementaux et que vous nous disiez, lors d'une prochaine séance, quels sont les 17 équivalents temps plein qui ont été supprimés du tableau des effectifs, réellement. »

M. le Maire : « Si je peux me permettre, pour les contrats départementaux, c'est très simple : votre contrat départemental était d'une hauteur de 3 millions d'euros. Sur ces 3 millions d'euros, lorsque nous sommes arrivés en 2014, il y avait, je dirais, un certain nombre de projets qui étaient inscrits, et qu'il n'était plus possible de réaliser dans le délai imparti, parce que, cela a été un peu dit tout à l'heure à plusieurs reprises, on a l'impression, à vous entendre, qu'il suffit d'inscrire un truc sur un contrat départemental pour que ce soit fait le lendemain. Mais en pratique, bien évidemment, quand nous faisons, par exemple, le gymnase du Parc, nous avons travaillé pendant un an et demi avec l'ASF, nous avons ensuite mis quasiment un an à mettre en forme... »

M. BUCHET : « Donc, ce sont bien des dépenses reportées, que vous avez réintégrées ? »

M. le Maire : « Oui, parce que logiquement, ces dépenses étaient perdues. »

M. BUCHET : « Non, non ! »

M. le Maire : « Nous avons négocié le maintien de la somme de 1,7 million d'euros, que vous n'aviez pas utilisée. »

M. BUCHET : « 1,7, plus 700 000. »

M. le Maire : « Ça, c'est le premier contrat. Le contrat que nous allons signer, dans quelques semaines, reporte de nouveau 4,7 millions d'euros. C'est donc une augmentation de plus de 60 % du montant habituel des contrats de Fontenay. »

M. BUCHET : « Et tout a été dépensé ? »

M. le Maire : « Et tout a été dépensé sur le précédent. »

M. BUCHET : « Et les 700 000 euros que vous avez oubliés ? Il y a 700 000 euros de fonctionnement qui n'étaient pas dans le premier contrat. »

M. le Maire : « Ça, c'est autre chose, c'est en plus des 4 millions d'euros. Je ne parle que de l'investissement. »

M. BUCHET : « D'accord. Il y a donc bien des transferts et 700 000 euros en plus de fonctionnement. »

M. le Maire : « Il y a 1,7 million d'euros de plus sur le nouveau contrat : nous sommes passés de 3 millions à 4,7 millions d'euros. »

M. BUCHET : « Transmettez-vous les documents, qu'il n'y ait pas de reprise d'un contrat sur l'autre. »

M. le Maire : « Mais ne vous inquiétez pas, il n'y a pas de problème. »

M. AUBRUN : « M. BUCHET, avec l'accord de M. le Maire, je répondrai à votre question, je vous donnerai les indications. »

M. le Maire : « Très bien. Je vous propose d'en délibérer. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

La création :

- D'un poste d'Attaché, à temps complet,
- De deux postes de Rédacteur à temps complet,
- D'un poste d'Auxiliaire de puériculture principal de 2^e classe, à temps complet,
- D'un poste de Technicien principal de 2^e classe à temps complet,
- D'un poste de Médecin de 1^{re} classe à temps non complet (22/35^{èmes}),
- D'un poste de Psychologue de classe normale à temps complet.

La suppression :

- D'un poste de Technicien principal de 1^{re} classe à temps complet,
- D'un poste d'Ingénieur principal à temps complet,
- D'un poste de Médecin de 1^{re} classe à temps non complet (19/35^{èmes}).

L'effectif des grades concernés sera modifié comme suit :

Grade	Situation avant décision		Situation après décision	
	Emplois	Dont temps non complet	Emplois	Dont temps non complet
Attaché (+1)	19	0	20	0
Rédacteur (+2)	5	0	7	0
Technicien principal de 2 ^e classe (+1)	4	0	5	0
Technicien principal de 1 ^{re} classe (-1)	3	0	2	0
Ingénieur principal (-1)	4	0	3	0
Médecin de 1 ^{re} classe	5	5	5	5
Psychologue de classe normale	1	1	2	1
Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^e classe (+1)	24	0	25	0

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget 2019, chapitre 012.

3 - Fixation du taux de rémunération horaire de la vacation de psychiatre du CMS

M. le Maire : « La parole est toujours à M. AUBRUN. »

M. AUBRUN : « Par une délibération du 25 juin 2018, le Conseil Municipal a décidé la création d'une consultation de psychiatrie dans l'offre de soins du Centre municipal de santé. Il est désormais nécessaire de fixer un taux de rémunération du psychiatre recruté. Il vous est proposé de fixer un taux horaire brut de vacation psychiatre à 47 euros. Une consultation en psychiatrie est au tarif de

46,70 euros ; elle est d'une durée de 30 minutes. Il y a deux consultations par heure, ce qui nous laissera une petite marge : deux consultations à 46,70 euros, cela fait 93,40 euros ; le coût que nous proposons, cela fera 72 euros. Nous avons donc 21,40 euros de positif.

Cette rémunération attractive permettra de répondre à la demande en psychiatrie. Compte tenu des tarifs de la consultation en psychiatrie et du nombre moyen de consultations effectuées par heure, à savoir deux, le taux brut de 47 euros permet de maintenir un excédent de recettes sur cette spécialité.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer. »

M. le Maire : « Merci, M. AUBRUN. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de fixer le taux horaire brut de rémunération des vacations de psychiatrie à 47 euros bruts.

Les crédits afférents à cette revalorisation seront inscrits au budget (chapitre 012).

Cette délibération prendra effet au 18 février 2019 soit pour les heures effectuées à compter de cette même date.

4 - Modification du régime indemnitaire des Auxiliaires de soins - Filière médico-sociale - Délibération du 17 mai 2006 portant revalorisation du régime indemnitaire

M. le Maire : « La parole est toujours à M. AUBRUN. »

M. AUBRUN : « Le régime indemnitaire des auxiliaires de soins est encadré par la délibération du 17 mai 2006, portant revalorisation du régime indemnitaire.

Ladite délibération ouvre, dans ce cadre d'emplois des auxiliaires de soins, le droit uniquement au bénéfice de la prime de service.

La réglementation statutaire autorise le versement des primes suivantes aux auxiliaires de soins :

- Prime de service ;
- Indemnité de sujétions spéciales ;
- Prime forfaitaire mensuelle des auxiliaires de soins.

Dans un souci de cohérence entre les niveaux de responsabilité, la technicité d'un poste, la polyvalence exigée pour le régime indemnitaire, il est nécessaire de revoir à la hausse le régime indemnitaire des auxiliaires de soins, aujourd'hui trop faible.

Pour ce faire, il est proposé une délibération modifiant le régime indemnitaire.

Pour les auxiliaires de soins, nous proposons donc :

- Une prime forfaitaire mensuelle, portée à 15,24 euros ;
- Une indemnité de sujétions spéciales, portée aux 13/1 900èmes de la somme du traitement brut annuel et de l'indemnité de résidence.

Je vous rappelle que la filière médico-sociale ne bénéficie pas du RIFSEEP, tout comme la Police Municipale, d'ailleurs ; c'est la Loi qui les a exclus pour l'instant. Je pense que c'est un oubli, d'ailleurs. Je vous demande de bien vouloir en délibérer. »

M. le Maire : « Merci, M. AUBRUN. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide que la délibération susvisée du 17 mai 2006 est modifiée pour ce qui concerne les droits ouverts aux agents titulaires, stagiaires et contractuels relevant du cadre d'emplois des auxiliaires de soins.

Le régime indemnitaire des agents relevant du cadre d'emplois des auxiliaires de soins est étendu, en plus de la prime de service, à la prime forfaitaire mensuelle et à l'indemnité de sujétions spéciales comme suit :

Cadre d'emplois	Droit ouvert	Montant
Auxiliaire de soins	Prime forfaitaire mensuelle	15,24 euros
	Indemnité de sujétions spéciales	13/1 900 ^{èmes} de la somme du traitement brut annuel et indemnité de résidence

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget 2019, chapitre 012.

Les montants et coefficients de modulation définis par décret seront réévalués automatiquement en fonction des évolutions prévues par décret.

Les modulations individuelles des primes et indemnités (y compris celles versées mensuellement) résultent de l'évaluation et prendront effet en juin de l'année n suivant l'année évaluée (N-1).

Le régime indemnitaire est calculé en fonction du temps de travail (temps partiels et temps non complets) de l'agent et de sa présence dans les effectifs durant l'année N-1.

Par conséquent, un agent absent toute l'année ne perçoit pas de régime indemnitaire au titre de cette même période, en application de la règle du service fait.

Cette délibération prend effet le 1^{er} mars 2019.

➤ ÉDUCATION

5 - Approbation de la convention concernant la restauration administrative pour les personnels de l'État entre la Ville et le Rectorat de l'Académie de Versailles

M. le Maire : « Ce point nous est présenté par M. LAFON. »

M. LAFON : « Comme nous sommes dans les budgets, nous sommes sur un enjeu colossal. Je pense que nous devons délibérer, mais ce sont des recettes, donc nous n'allons pas nous étendre. Nous délibérons pour une somme qui doit passer de 200 à 400 euros selon les situations. »

Il s'agit simplement que le Rectorat nous rémunère à hauteur d'1,24 euro par agent "subventionnable". Les agents "subventionnables" sont les enseignants qui ont un indice majoré inférieur à 480, qui sont très peu nombreux sur la Commune. La délibération se suffit à elle-même. »

M. le Maire : « Merci, M. LAFON. Pas de question particulière ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, approuve la convention concernant la restauration administrative pour les personnels de l'État entre la Ville de Fontenay-aux-Roses et le Rectorat de l'Académie de Versailles, et autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tout document y afférent.

M. le Maire : « Nous en avons terminé avec l'ordre du jour. Je vous propose de passer aux vœux et questions, dans l'ordre d'arrivée au secrétariat de la Mairie. »

6 - Vœu présenté par M. J.-J. FREDOUILLE pour le groupe EELV

M. le Maire : « Un premier vœu est présenté par Europe Écologie Les Verts, proposant un moratoire sur les abattages d'arbres jusqu'aux prochaines élections. Je ne sais pas pourquoi les prochaines élections, d'ailleurs, c'est bizarre ; cela voudrait dire que l'équipe suivante aurait le droit de les couper, en revanche, c'est cela ? »

M. FREDOUILLE : « C'est cela, bien joué ! Écoutez, je vais quand même lire le vœu.

"Le Conseil Municipal réuni en séance ordinaire le 18 février 2019 souhaite un moratoire sur les abattages d'arbres dans l'espace public de la commune jusqu'aux prochaines élections municipales, exception faite des arbres qui présenteraient un danger pour la sécurité des habitants."

Il est vrai qu'après les arbres des Potiers, il y a eu les arbres de la place de Gaulle, après les arbres de la place de Gaulle, il y a eu les arbres de la Cavée, je crois qu'il y en a au moins deux qui ont été abattus. Bon : stop. Stop ! »

M. le Maire : « M. CHAMBON va vous répondre. »

M. CHAMBON : « Écoutez, d'abord, les arbres abattus seront replantés. Mais oui, d'ailleurs, nous avons déjà commencé sur la place de Gaulle. Il faut savoir que sur l'ensemble des endroits où nous intervenons, où il y a des abattages d'arbres, il y a systématiquement des plantations, à nombre équivalent voire supérieur. Sachez qu'en 2018 et 2019, 188 arbres seront plantés sur le territoire de la commune. Quand nous pouvons sauvegarder les arbres, nous le faisons. Par exemple, sur les marronniers de la place de Gaulle, quatre sont transplantés au nouveau parc Laboissière. De la même façon, sur la place de la Cavée, le cèdre est sauvegardé : il est complètement intégré dans l'espace public. »

(Interventions hors micro.)

M. CHAMBON : « Ce qui est important, c'est de pouvoir replanter de façon raisonnée et intelligente, notamment en mixant différentes essences. Par exemple, il est vrai que, sur la place de Gaulle, les marronniers sont quasiment tous malades. Mais oui, mais c'est la réalité, M. FREDOUILLE, voilà ! »

M. FREDOUILLE : « Mais M. CHAMBON, tous les arbres des villes sont malades, tous ! Il n'y en a pas un qui n'est pas malade, à cause de la pollution, du stress hydrique, de la trop grande réflexion du soleil sur le bitume l'été : ils sont tous malades. Donc vous pouvez tous les raser ! En plus, si vous voulez, je peux vous faire un cours sur la fonction des vieux arbres. La fonction des vieux arbres n'est pas du tout la même que la fonction des jeunes arbres. Alors replanter, heureusement que vous replantez, encore ! Mais vous ne remplacerez jamais un vieil arbre, jamais ! »

M. CHAMBON : « Sauf qu'un jeune arbre va devenir un vieil arbre, bien évidemment. Ce qui est important, c'est de pouvoir lui donner des conditions pour qu'il puisse pousser et se développer vraiment dans de très bonnes conditions. Il est vrai que les marronniers qui étaient place de Gaulle n'étaient pas dans de bonnes conditions pour pousser. Le fait de les remettre en pleine terre est une chose excellente, qui va leur permettre de se développer. »

M. FREDOUILLE : « Mais je l'ai dit tout à l'heure, ça, au sujet des arbres en pleine terre : une partie de la place de Gaulle, je suis pour, je l'ai dit. Je n'ai pas dit que du négatif. »

M. le Maire : « M. FREDOUILLE, est-ce que vous avez un diplôme de d'arbrologie ? Vous savez, il n'y a pas de complot contre les arbres, dans cette ville. Quand on peut essayer de garder les arbres, on les garde ; quand des gens dont c'est le métier viennent faire un diagnostic et nous disent que tel arbre est malade... Les arbres que nous avons coupés, d'ailleurs, n'avaient pas connu les Prussiens : parmi les arbres du côté gauche de la place de Gaulle, pas un seul n'était, quasiment, quadragénaire. Ils étaient tous déjà morts et replantés à plusieurs reprises. Les vieux arbres sont du côté droit et ceux-là, comme nous allons les remettre en pleine terre, nous espérons qu'ils iront mieux. Je ne suis pas sûr que la maladie des marronniers ne finisse pas le travail quand même, puisque je vous rappelle que dans le parc de Sceaux, où là aussi, semble-t-il, des gens font un complot et militent contre les marronniers, ils en ont abattu deux cents, parce qu'ils étaient aussi malades. Donc moi, j'écoute

l'Agence de l'Arbre, j'écoute l'Office national des forêts. Je rappelle quand même que, dans un espace boisé classé, c'est l'Office national des forêts qui gère : il faut les écouter. L'entretien d'un patrimoine arboré justifie que l'on abatte certains arbres, que l'on en replante et, encore une fois, les jeunes arbres d'aujourd'hui seront les beaux arbres de demain, pour nos enfants, et c'est ainsi, c'est comme les humains, ça pousse et ça change, et nous sommes bien obligés de nous adapter. Nous n'avons pas de haine particulière contre les arbres, je vous rassure. »

M. FREDUILLE : « Non, mais un arbre a la propriété de mourir par parties ; ce n'est pas parce qu'il est malade, que vous allez le couper, il peut mettre des dizaines et des dizaines d'années à mourir, ce n'est pas grave, ça. »

M. le Maire : « Mais je ne suis pas certain que la majorité des Fontenaisiens aient envie d'assister à une agonie prolongée d'arbres qui se transforment peu à peu en squelettes à peine vivants, si vous voulez. Regardez un peu certains arbres que nous avons laissés, pour l'instant, sur le parvis du Château : ils commencent à avoir mauvaise mine. Franchement, si c'est pour avoir des arbres à moitié morts partout, ce n'est pas très beau non plus. M. FAYE. »

M. FAYE : « Merci, M. le Maire. J'ai vu qu'il y avait un permis pour abattre quatre arbres dans le square des Potiers, qui est un espace boisé classé. Je rappelle, M. CHAMBON, que ce ne sont pas des marronniers et, *a priori*, ils ont l'air en bonne santé. Ce ne sont pas des marronniers. Pourquoi abattre quatre arbres dans le square des Potiers ? Je parle bien de la partie publique de l'espace boisé classé, rue des Potiers. Je ne vois pas pourquoi on abat des arbres dans ce square, qui est public. Merci. »

M. le Maire : « Écoutez, c'est probablement dans le projet de réaménagement du jardin public des Potiers ; ce projet suit son cours, il va sortir et il est conditionnel de la rénovation des Blagis, donc oui, il y a peut-être un ou deux arbres qui vont être remplacés, très honnêtement, je ne sais pas. Écoutez, moi, je suis désolé, mais je n'ai pas vu d'arbres remarquables ou classés dans le PLU dans cette partie de Fontenay, voilà. M. BUCHET voulait ajouter quelque chose. »

M. BUCHET : « Juste une petite explication de vote. Je crois que le vœu présenté par Jean-Jacques FREDUILLE fait suite à une action des services municipaux, depuis un an, où ça se précipite, on a l'impression qu'on coupe les arbres, avec toujours cette logique de replantation, mais comme on l'a dit, je veux dire, d'une part ça coûte, et il vaut mieux planter des arbres en plus. Mais quand ils ne sont pas dangereux et qu'ils sont vivants, il faut les préserver, je crois que cela fait partie de l'équilibre. »

M. le Maire : « Mais M. BUCHET... »

M. BUCHET : « Moi, j'aurais tendance même à ajouter au vœu, faisons attention à ce que vous ne détruisez pas les pavillons et les maisons, au-delà des arbres. (*Réactions.*) On pourrait presque rajouter cela. »

M. le Maire : « M. BUCHET, franchement, vous croyez vraiment que je n'aurais pas préféré pouvoir me passer d'abattre des arbres sur la place de Gaulle, compte tenu de l'historique du lieu, franchement ? »

M. BUCHET : « Vous pouviez, vous pouviez. »

M. le Maire : « Mais non. »

M. BUCHET : « Ah si, si, vous pouviez. »

M. le Maire : « Nous l'avons fait parce qu'il fallait le faire ! Il faut un minimum de courage et un minimum d'honnêteté ! Vous faites de la récupération à deux sous. »

M. BUCHET : « Vous pouviez, et à d'autres endroits vous pouvez éviter de construire un immeuble à la place des arbres. »

M. le Maire : « Écoutez, mais non, ça n'a rien à voir avec l'immeuble, enfin. Bon, allez, nous allons voter sur ce vœu. C'est un peu pathétique, votre récupération systématique de tout et n'importe quoi, franchement, on se croirait dans une école primaire !

Nous allons voter. Qui est pour ce vœu ? Allons-y, très bien. Merci. Le vœu est rejeté. Qui s'abstient, pardon ? Personne, très bien. »

« Le conseil municipal réuni en séance ordinaire le 18/02/2019 souhaite un moratoire sur les abattages d'arbres dans l'espace public de la commune jusqu'aux prochaines élections municipales, exception faite des arbres qui présenteraient un danger pour la sécurité des habitants. »

Vœu rejeté à la majorité absolue.

[M. FAYE, S. BOURDET, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO, J.-M. GASSELIN, C. MARAZANO (pouvoir à Mme ZINGER), A. SOMMIER, J.-J. FREDOUILLE, F. ZINGER, P. BUCHET, S. CICERONE, D. BEKIARI votent pour.]

7 - Vœu présenté pour le maintien des urgences de nuit à l'hôpital Bécclère déposé par M. Pascal BUCHET, Maire honoraire de Fontenay-aux-Roses

M. le Maire : « Nous allons voter pour un autre vœu, qui me paraît plus sérieux, d'ailleurs, de M. BUCHET.

(Interventions hors micro.)

M. le Maire : « Non, parce que c'est de la récupération politique, donc franchement, écoutez, M. FREDOUILLE ; vous nous avez habitués à mieux, franchement. Vous nous avez habitués à mieux, vraiment. »

M. BUCHET : « Je comprends et partage la réaction de Jean-Jacques FREDOUILLE, parce que c'est aussi la réaction de nombreux Fontenaisiens qui n'ont pas compris votre frénésie en ce domaine. *(Brouhaha de protestation.)*

Alors, sur le vœu, je vais faire très court, j'imagine que nous pourrons tous le voter unanimement. C'est un phénomène que nous rencontrons avec l'hôpital public, l'hôpital Bécclère ; je sais que dans d'autres communes, à Clamart, à Châtillon prochainement, le même type de vœu sera déposé, pour sauvegarder le service de médecine d'urgence, notamment de nuit, puisqu'actuellement, il est menacé. J'imagine que nous allons tous pouvoir le défendre en votant ce vœu. Je ne vais pas revenir sur les considérants, vous l'avez certainement lu. L'idée est de demander à l'AP/HP, voire au ministère, de tout faire pour que les gardes de nuit à l'hôpital Bécclère puissent être pérennisées, et pas dans une solution d'intérimaires qui a été trouvée, pour l'instant, pour faire vivre ces gardes.

Je rappelle d'autant plus que l'équilibre dans le territoire est un peu complexe, entre cliniques privées et hôpital public, c'est un vrai sujet ; ce n'est pas que les cliniques soient de mauvaise qualité en termes de qualité de soins, mais l'on sait très bien que l'accès aux soins pose un véritable problème.

Deuxièmement, malheureusement, c'est un constat que nous faisons aussi, les urgences sont saturées, au-delà même de ce qui est considéré comme acceptable. Il faut trouver des solutions au niveau des villes, c'est pour cela que nous avons, nous, trouvé des médecins à faire venir, mais là, ce soir, ce que je vous propose, c'est que nous puissions voter un vœu demandant la pérennité des services de médecine d'urgence et notamment de nuit sur l'hôpital Bécclère, sans aucune polémique. »

M. le Maire : « Merci, M. BUCHET. Alors, voyez-vous, comme justement nous sommes des gens très constructifs, et que nous n'avons pas les *a priori* qui peuvent parfois exister chez certains sur d'autres sujets, non seulement j'irai dans le sens de ce vœu, mais je voudrais aussi souligner qu'aujourd'hui, la politique de l'Assistance publique me paraît absurde. On est en train de fermer, d'asphyxier, de garroter progressivement un certain nombre de structures qui offrent des soins en périphérie de Paris, pour recentrer l'offre de soins à Paris, alors même que la démographie va dans l'autre sens : aujourd'hui, la démographie va plus en périphérie qu'au centre de Paris.

J'ai d'ailleurs signé, récemment, dans le *Journal du Dimanche*, une tribune avec quarante autres chefs de service, sur le projet de restructuration en centres médicaux universitaires, qui paraît totalement délirant. On prétend faire des regroupements, par exemple entre l'hôpital Bécclère, l'hôpital de Garches et l'hôpital de Créteil ; je ne sais pas si vous voyez quelle peut être la logique fonctionnelle d'un regroupement de ce type, mais on est quand même dans une espèce de délire total. On prétend donc

développer des synergies... Globalement, je crois surtout que le but est surtout de réduire l'offre de soins, de façon extrêmement drastique.

De ce point de vue, nous sommes tout à fait dans la même ligne, et je pense qu'en effet, il faut résister un peu, parce que je crois que c'est non seulement l'offre de soins qui est en cause, mais aussi l'excellence des soins délivrés par l'Assistance Publique qui est, à mon avis, à terme, très gravement menacée.

Je vous propose donc de voter à l'unanimité ce vœu, si tous mes collègues de la majorité en sont d'accord.

Je vous propose donc un vote. Qui est pour ? Merci. Le vœu est voté à l'unanimité. »

(Interventions hors micro.)

M. le Maire : « Oui, ce n'est pas souvent. Peut-être les communistes, mais pas vous, M. BUCHET. Si ? Ah bon. »

"Cela fait déjà plusieurs années que l'hôpital Bécclère voit ses services diminuer et même certains disparaître, comme le service de pneumologie depuis 2011 et la cardiologie depuis 2018, alors même que cet établissement est fréquenté par tout le sud de Paris, sur un territoire qui ne cesse de gagner des habitants. Les urgences de Bécclère enregistrent environ 60 000 passages par an, avec un taux d'occupation de 130 %.

Depuis le 11 février dernier, ce sont les urgences de nuit qui sont menacées par manque de médecins pour assurer les gardes de nuit. Une fermeture partielle est même à craindre. La fragilisation des urgences de Bécclère peut avoir des répercussions importantes sur l'ensemble de l'activité de l'hôpital. Selon nos informations, le service des urgences est le seul service à être bénéficiaire ; aussi la fermeture de ce service aurait des conséquences importantes sur l'équilibre financier de l'hôpital. Par ailleurs, les hôpitaux aux alentours ne peuvent absorber un flux plus important de patients qui s'y rendent chaque jour, et il n'est pas envisageable d'obliger, par la force des choses, nos concitoyens à aller dans des cliniques privées, avec les surcoûts qui en découlent. Afin d'éviter le pire, une solution provisoire aurait été trouvée en faisant appel à des médecins en intérim ou à des anciens urgentistes. Nous considérons que cette solution n'est pas satisfaisante et demandons donc qu'une solution pérenne soit trouvée le plus rapidement possible afin de ne pas pénaliser les patients. Il faut donc absolument y mettre les moyens nécessaires et recruter des professionnels pour garantir le fonctionnement adéquat de l'hôpital Bécclère et lui permettre d'assurer ses missions de service public. La santé de nos concitoyens ne peut être sacrifiée, elle doit être la priorité pour l'État. Garantir le droit à la santé et à l'accès de tous à des soins de qualité est un devoir pour ce dernier et un droit qui ne peut être bafoué. Le Code de la santé publique impose aux établissements assurant le service public hospitalier d'être en mesure d'accueillir les patients de jour et de nuit. Nous attendons donc des réponses concrètes.

Vœu

Le Conseil Municipal de Fontenay-aux-Roses réuni le 18 février 2019 demande à l'AP/HP de garantir la pérennité des urgences de nuit de l'hôpital Bécclère."

Vœu adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

8 - Vœu pour demander une consolidation complète du soubassement de la rue des Pierrelais permettant un passage non limité des bus et des poids lourds par cette rue qui fait partie de l'itinéraire de délestage de la rue Boucicaut

M. le Maire : « Nous passons à un vœu du groupe Associatif et Citoyen, sur le soubassement de la rue des Pierrelais. Qui prend la parole ? Mme FONTAINE-BORDENAVE, très bien. »

Mme FONTAINE-BORDENAVE : « Il s'agit d'un vœu pour demander une consolidation complète du soubassement de la rue des Pierrelais permettant un passage non limité des bus et des poids lourds par cette rue qui fait partie de l'itinéraire de délestage de la rue Boucicaut.

Actuellement, la rénovation de la rue des Pierrelais est en cours. Coût prévisionnel 600 000 euros HT.

Lors des travaux, des études complémentaires ont mis en évidence une faiblesse du soubassement de cette rue. Ce soubassement doit être renforcé en avril 2019.

La Municipalité a choisi une consolidation *a minima* de ce soubassement (coût 88 000 euros HT). Dans ce cas, la rue ne pourra plus supporter que le passage de 6 bus (ou poids lourds) par jour !

Or la rue des Pierrelais fait partie de l'itinéraire de délestage de la rue Boucicaut.

Ce choix d'une consolidation *a minima* interdit tout allègement futur du trafic rue Boucicaut.

Ce choix interdit aussi tout passage de lignes de bus RATP par cette rue, alors que des projets en ce sens sont actuellement à l'étude.

La bonne solution consiste donc à faire une consolidation complète du soubassement de la rue des Pierrelais permettant un passage sans limitation des bus par celle-ci (surcoût de l'ordre de 62 000 euros HT). À noter que ce surcoût est nettement inférieur à l'installation d'une fontaine-bassin de 80 mètres carrés sur le parvis de la Mairie, installation qui n'était même pas présente dans les projets "centre-ville" ayant fait l'objet d' "une concertation" et dont la nécessité ne paraît pas évidente !

D'où le vœu :

Le Conseil Municipal de Fontenay-aux-Roses, réuni en session ordinaire le 18 février 2019, souhaite que les travaux de consolidation du soubassement de la chaussée de la rue des Pierrelais soient réalisés de manière complète et non *a minima*, afin que la chaussée de la rue des Pierrelais supporte le passage des bus et des poids lourds en nombre non limité. Cette rue pourrait ainsi servir d'itinéraire de délestage de la rue Boucicaut et permettre le passage de lignes de bus RATP, améliorant la desserte en transports en commun de Fontenay. »

M. le Maire : « Merci. M. CHAMBON a la parole. »

M. CHAMBON : « Merci, M. le Maire. Moi, je trouve que c'est un vœu un peu curieux, parce qu'il laisse penser que les travaux qui vont être effectués au niveau de la consolidation du soubassement sont "*a minima*", comme vous le mentionnez, ce qui n'est absolument pas le cas.

Il faut savoir que le type de travaux prévus au niveau de la consolidation du soubassement vaut pour une durée de dix à quinze ans. Je n'appelle pas cela "*a minima*".

Ensuite, vous parlez du passage de six bus. Déjà, aucun bus ne passe sur cette rue, premièrement ; ensuite, Michel, tu étais à la commission d'appel d'offres, où le prestataire était là pour expliquer exactement la nature de ces travaux et ce que cela impliquait. Alors, tu parles de six bus, mais je te rappelle que ce sont des moyennes calculées. »

M.FAYE : Je rappelle à Monsieur le maire-adjoint en charge de l'espace public que c'est le responsable de l'entreprise qui effectue les travaux rue des Pierrelais qui a lui-même, lors de la Commission d'Appel d'Offres, attiré notre attention sur le fait que les travaux de consolidation choisis par la Mairie ne permettaient que le passage de 6 bus ou camions par jour, sinon la chaussée pourrait se détériorer rapidement.

(Interventions hors micro.)

M. CHAMBON : « Voilà, oui, absolument. Dans la mesure où aucun bus ne passe, de toute façon, je ne vois pas où se situe le problème. En plus, les principes de mobilité sont en évolution extrêmement rapides : des travaux qui consolident cette rue pour dix à quinze ans me paraissent tout à fait raisonnables, et tout à fait conformes à ce qu'il faut faire.

Mais si, Michel. »

M. le Maire : « Il faut préciser, quand même, que l'on parle d'un coût de 678 000 euros : la rénovation qui va être faite coûte 678 000 euros, on ne parle pas d'une rénovation à 50 000 euros ! Le coût total de rénovation est de 678 000 euros. Alors, effectivement, on peut toujours faire plus, encore plus,

encore plus, pour le cas où, mais à un moment, il faut aussi être raisonnable. M. BUCHET, puis M. FAYE. »

M. BUCHET : « D'une part, il y a beaucoup d'argent, en effet, qui est dépensé sur cette rue. Je pense que des parties de cette rue ont été refaites, on refait la même chose sur certaines parties. En revanche, il est vrai que cette rue est, en termes d'itinéraire, un délestage possible, pour les poids lourds, de la rue Boucicaut, et qu'il faut prévoir en effet que ces poids lourds puissent y passer au lieu de passer dans la rue Boucicaut. De même pour les bus, si les trajets des bus sont déviés. Après, moi, je n'ai pas l'étude, vous faites état d'une étude. S'il y a des choix budgétaires qui sont faits *a minima*, moi, je ne suis pas capable d'en juger, je n'ai pas l'étude ; je me demande pourquoi certains élus ont une étude et pas d'autres élus. »

M. le Maire : « Vous l'auriez eue, c'était à la CAO. »

M. BUCHET : « Quelle CAO ? »

M. le Maire : « Je ne sais pas, M. MERGY est membre de la CAO, il a dû avoir les documents, je pense. »

(Interventions hors micro.)

M. BUCHET : « De toute façon, la vraie réponse à la question que pose le groupe de M. FAYE, le groupe Associatif, est de savoir si des études ont été faites, est-ce que l'arbitrage qui a été porté l'a été sur une rénovation *a minima* ; cela pose un vrai problème. Je remercie le groupe Associatif de l'avoir soulevé. »

M. le Maire : « Bien, je vois que finalement, rien n'est jamais définitif dans les désaccords politiques, c'est bien. M. FAYE. »

M. FAYE : « Je précise qu'il n'y a rien de politique dedans... »

M. le Maire : « Ben voyons. »

M. FAYE : « Simplement, en CAO, on a appris du maître d'œuvre qui était présent, qui l'a expliqué, qu'il y avait un problème dans le soubassement, qu'il fallait le reprendre. Il y avait deux options : *a minima*, on ne laisse passer que des voitures, quelques poids lourds, il a dit textuellement, six par jour... »

M. le Maire : « Non, il y avait quatre solutions. »

M. FAYE : « Je rappelle à nouveau que c'est le responsable de l'entreprise qui effectue les travaux rue des Pierrelais qui a lui-même, lors de la Commission d'Appel d'Offres, attiré notre attention sur le fait que les travaux de consolidation choisis par la Mairie ne permettait que le passage de 6 bus ou camions par jour. Et cela coûtait 60 000 euros de plus. Je pense que sur un projet qui dépasse les 600 000 euros, cela peut se faire. Il y a actuellement des études ; quand j'étais en charge des transports, on a étudié un passage du bus 162, susceptible de passer rue des Pierrelais, puis de remonter. Cela a été abandonné, mais cela peut revenir. Si on fait cela, on se grille cette possibilité.

Autre chose, beaucoup de gens demandent un allègement du trafic rue Boucicaut, en particulier des poids lourds. S'il n'y a pas d'itinéraire de délestage, cela signifie que la solution est abandonnée. Je pense que, comme travaux, cela me paraît utile et nécessaire. C'est le bon sens, et non politique. »

M. le Maire : « Écoutez, oui, ce n'est pas politique... Mais enfin, globalement, il y avait quatre solutions, nous avons pris celle qui n'est pas la plus chère, mais juste en dessous : nous sommes tranquilles pour, *a priori*, une quinzaine d'années. Vous nous demandez de dépenser 80 000 euros pour un hypothétique délestage de la rue Boucicaut pour l'hypothétique passage de bus qui ne passent pas ; en revanche, vous nous reprochez de faire des choses pérennes sur le parvis de la Mairie, attendez, écoutez, cela vous arrange, il n'y a aucune cohérence dans ce que vous nous dites.

Nous avons fait des choix cohérents, qui ont été validés par la commission d'appel d'offres. Je crois que nous avons refait cette rue, qui n'avait jamais été refaite depuis des décennies, qui était en très mauvais état. Nous avons un surcoût de plusieurs centaines de milliers d'euros parce que nous avons

de mauvaises surprises ; nous serons tranquilles pour les quinze ou vingt ans qui viennent, excusez-moi, mais je pense que nous n'avons pas fait une chose a *minima*. Cela coûte beaucoup d'argent. Il y a aussi beaucoup d'autres rues à refaire dans la ville, donc nous gérons le plan pluriannuel d'investissement en essayant de répartir correctement les dépenses que nous y faisons, et nous les assumons.

Je vous propose donc, mes chers collègues, de voter contre ce vœu. Nous donnerons éventuellement... »

(Interventions hors micro.)

M. le Maire : « Mais vous n'avez qu'à vous procurer les dossiers de la CAO. »

M. BUCHET : « Attendez. Je vous demande officiellement ce soir de nous fournir les différentes études pour que l'on puisse avoir, tous les élus, et pas seulement les élus de la CAO... »

M. le Maire : « Mais tout à fait ; simplement M. BUCHET, il ne vous a pas échappé... »

M. BUCHET : « Deuxièmement, je rappelle que la rue des Pierrelais avait déjà été réalisée notamment sur *(Suite inaudible.)* ... »

M. le Maire : « Bien sûr, évidemment ! »

M. BUCHET : « ... et vous avez refait deux fois les trottoirs... »

M. le Maire : « Bien sûr, la preuve, la preuve ; d'ailleurs, tous les Fontenaisiens ont bien pu constater combien les trottoirs étaient dans un état lamentable, M. BUCHET. »

(Interventions hors micro, se poursuivant pendant l'intervention suivante de M. le Maire.)

M. le Maire : « M. BUCHET, il ne vous a pas échappé qu'il y avait une équipe qui était aux affaires, qui gérait l'ensemble des décisions budgétaires à prendre. Nous vous donnerons tous les éléments de jugement, si vous voulez, mais pour l'instant, nous passons au vote du vœu. Je vous propose donc de voter. Qui est pour ce vœu ? Merci. Qui s'abstient ? Le vœu est rejeté ; merci à vous.

Excusez-nous de gérer la ville ! »

"Présenté par les élus du groupe Associatif et Citoyen : Céline Alvaro, Suzanne Bourdet, Michel Faye, Véronique Fontaine-Bordenave, Jean-Marie Gasselin

« Rapport de présentation :

Actuellement la rénovation de la rue des Pierrelais est en cours. Coût prévisionnel 600 000 euros HT. Lors des travaux, des études complémentaires ont mis en évidence une faiblesse du soubassement de cette rue. Ce soubassement doit être renforcé en avril 2019.

La municipalité a choisi une consolidation a minima de ce soubassement (coût 88 000 euros HT).

Dans ce cas la rue ne pourra plus supporter que le passage de 6 bus (ou poids lourds) par jour !

Or la rue des Pierrelais fait partie de l'itinéraire de délestage de la rue Boucicaud.

Ce choix d'une consolidation a minima interdit tout allègement futur du trafic rue Boucicaud.

Ce choix interdit aussi tout passage de lignes de bus RATP par cette rue, alors que des projets en ce sens sont actuellement à l'étude.

La bonne solution consiste donc à faire une consolidation complète du soubassement de la rue des Pierrelais permettant un passage sans limitation des bus par celle-ci : (surcoût de l'ordre de 62 000 euros HT). À noter que ce surcoût est nettement inférieur à l'installation d'une fontaine-bassin de 80 m² sur le parvis de la Mairie, installation qui n'était même pas présente dans les projets « Centre-Ville » ayant fait l'objet d'« une concertation » et dont la nécessité ne paraît pas évidente !

D'où le vœu :

Le Conseil Municipal de Fontenay-aux-Roses, réuni en session ordinaire le 18 février 2019, souhaite que les travaux de consolidation du soubassement de la chaussée de la rue des Pierrelais soient réalisés de manière complète et non a minima, afin que la chaussée de la rue des Pierrelais supporte

le passage des bus et des poids lourds en nombre non limité. Cette rue pourrait ainsi servir d'itinéraire de délestage de la rue Boucicaut et permettre le passage de lignes de bus RATP, améliorant la desserte en transports en commun de Fontenay. »

Vœu rejeté à la majorité absolue,

[M. FAYE, S. BOURDET, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO, J.-M. GASSELIN, C. MARAZANO (pouvoir à Mme ZINGER), A. SOMMIER, J.-J. FREDOUILLE, F. ZINGER, P. BUCHET, S. CICERONE, D. BEKIARI votent pour].

9 - Vœu pour demander la création d'une commission d'indemnisation des commerçants impactés par les chantiers rue Boucicaut, place de Gaulle et la Cavée

M. le Maire : « Là aussi, nous avons encore un vœu magnifique : vœu pour demander la création d'une commission d'indemnisation des commerçants impactés par les chantiers de la rue Boucicaut, de la place de Gaulle et de la place de la Cavée. La parole est à M. FAYE, je suppose ? Non, Mme BOURDET. Suspense ! »

Mme BOURDET : « Merci, M. le Maire. J'apprécie l'adjectif, avant même que nous ayons parlé.

Vœu pour demander la création d'une commission d'indemnisation des commerçants impactés par les chantiers rue Boucicaut, place de Gaulle et la Cavée.

Suite au chantier de la place de l'Église, une commission d'indemnisation avait été créée afin de donner des aides aux commerçants impactés par ce chantier. Une somme de 50 000 euros avait été provisionnée à ce sujet pour limiter le préjudice de ces commerçants.

Les chantiers qui se déroulent actuellement rue Boucicaut, place de Gaulle et à la Cavée impactent, parfois fortement, de nombreux commerçants. La Ville doit être à leur écoute et prévoir un mécanisme de dédommagement, comme lors du chantier place de l'Église.

Peut-être l'avez-vous prévu, mais en tout cas, nous ne le savons pas.

D'où le vœu :

Le Conseil Municipal de Fontenay-aux-Roses, réuni en session ordinaire le 18 février 2019, souhaite qu'à l'instar de ce qui a eu lieu pour les commerçants impactés par le chantier de la place de l'Église, il en soit de même pour les commerçants impactés par les lourds et longs chantiers actuels. Il demande donc la création d'une commission d'indemnisation pour réduire les préjudices que leur ont causés les chantiers de la rue Boucicaut, de la place de Gaulle et de la Cavée. »

M. le Maire : « La parole est à M. BIGRET. »

M. BIGRET : « Merci, M. le Maire. Je suis désolé de vous dire que votre vœu est nul et non avenu, tout simplement parce que... »

(Interventions hors micro.)

M. BIGRET : « Oui, autant être direct, nous allons gagner du temps ! Tout simplement parce que lorsque nous avons créé la CLI pour les travaux de la place de l'Église, nous avons prévu, dans l'article 7 du règlement intérieur, qu'il était effectivement prévu, par voie d'avenant, de modifier le périmètre et les dates des travaux à venir. Cela signifie qu'il suffit de passer un avenant, en précisant le nouveau périmètre éventuel, plus les dates. »

(Interventions hors micro, se poursuivant pendant l'intervention suivante de M. le Maire.)

M. le Maire : « Pour l'instant, il n'est pas en retard. Il est dommage que vous ne vous souveniez pas de ce dossier, parce que vous étiez dans la majorité, je crois, à l'époque. Lorsque nous avons créé la CLI, nous avons prévu justement de faire en sorte que cette structure puisse servir aussi pour la place de Gaulle et la place de la Cavée. Visiblement, vous avez oublié, ce qui explique probablement ce vœu. C'est dommage ; je regrette que vous ne suiviez pas vos dossiers avec un peu plus de sérieux.

Très bien. Nous allons voter ce vœu, merci. »

Mme ALVARO : « Les commerçants ne semblent pas au courant ; nous voudrions savoir à quelle date c'est prévu. »

M. le Maire : « Ils seront au courant en temps utile. »

Mme ALVARO : « Pour le moment, certains nous ont sollicité, voilà. »

(Brouhaha.)

M. le Maire : « Oh, je ne doute pas que la première réaction des commerçants soit de venir vous voir, Mme ALVARO, dès qu'il y a un problème. À mon avis, c'est assez normal ! Bon. Très bien. Qui est pour ce vœu ? Merci. »

(Interventions hors micro, se poursuivant pendant l'intervention suivante de M. le Maire.)

M. le Maire : « Mais évidemment, que c'est prévu ; elle existe déjà, la commission. Écoutez, nous allons le voter, plutôt, sinon nous aurons un recours devant le Préfet de M. FAYE demain, et cela occupe inutilement les services. »

M. BUCHET : « M. BIGRET vote le vœu, alors, puisqu'il a dit que c'était fait. »

M. le Maire : « Mais non, c'est fait, donc c'est nul. »

Mme ZINGER : « Ce n'est pas nul ; c'est sans objet, peut-être, mais ce n'est pas nul. »

M. le Maire : « Très bien, merci, le vœu est rejeté ; je vous en remercie. »

Mme GALANTE-GUILLEMINOT : « C'est sans objet. »

M. le Maire : « Oui, mais on a voté contre, parce que c'est sans objet. »

Mme GALANTE-GUILLEMINOT : « Parce que c'est sans objet. »

"Présenté par les élus du groupe Associatif et Citoyen : Céline Alvaro, Suzanne Bourdet, Michel Faye, Véronique Fontaine-Bordenave, Jean-Marie Gasselín

« Rapport de présentation :

Suite au chantier de la place De l'Église, une commission d'indemnisation avait été créée afin de donner des aides aux commerçants impactés par ce chantier. Une somme de 50 000 euros avait été provisionnée à ce sujet pour limiter le préjudice de ces commerçants.

Les chantiers qui se déroulent actuellement rue Boucicaut, place de Gaulle et à La Cavée impactent, parfois fortement, de nombreux commerçants. La ville doit être à leur écoute et prévoir un mécanisme de dédommagement, comme lors du chantier place de l'Église.

D'où le vœu :

Le conseil municipal de Fontenay-aux-Roses, réuni en session ordinaire le 18 février 2019, souhaite qu'à l'instar de ce qui a eu lieu pour les commerçants impactés par le chantier de la place de l'Église, il en soit de même pour les commerçants impactés par les lourds et longs chantiers actuels. Il demande donc la création d'une commission d'indemnisation pour réduire les préjudices que leur ont causés les chantiers de la rue Boucicaut, la place de Gaulle et de la Cavée. »

Vœu rejeté à la majorité absolue,

[M. FAYE, S. BOURDET, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO, J.-M. GASSELIN, C. MARAZANO (pouvoir à Mme ZINGER), A. SOMMIER, F. ZINGER, P. BUCHET, S. CICERONE, G. MERGY votent pour].

➤ **QUESTIONS ORALES**

Question orale déposée par M. FREDOUILLE sur le PLU et la réglementation en matière d'urbanisme

M. le Maire : « Je vous propose, M. FREDOUILLE, de vous écrire, afin de vous donner un état précis de la jurisprudence et de la loi actuelles. En clair, et en deux mots, l'annulation d'un PLU restaure le document d'urbanisme préexistant, dans la loi actuelle, mais en même temps, il peut y avoir un certain nombre de modalités qui sont plus compliquées à définir lorsqu'il s'agit d'annulation partielle. Je vous fais donc préparer un petit mémoire. »

M. FREDOUILLE : « Merci, M. le Maire. Est-ce que nous pourrions reparler de ce mémoire en Conseil Municipal, pour que tout le monde soit au courant ? »

M. le Maire : « Oui. »

M. FREDOUILLE : « C'est quand même grave qu'on ne sache pas trop sous quelle réglementation on retombe si un PLU est annulé. Moi, ça m'intéresse de le savoir, et ça a plein d'implications. »

M. le Maire : « Écoutez, vous avez été Adjoint à l'urbanisme pendant un certain nombre d'années, je pensais que vous le sauriez mieux que moi, M. FREDOUILLE. »

M. FREDOUILLE : « Mais non, j'ai travaillé sur les POS, pas sur les PLU ; par conséquent, je ne connais pas la réglementation des PLU. Peut-être qu'on retombe sous le règlement national d'urbanisme, sous RNU ? »

M. le Maire : « Il me semble que non. »

M. FREDOUILLE : « Alors, raison de plus pour savoir exactement. J'attends votre mémoire, M. le Maire, et nous en reparlerons. »

M. le Maire : « Mais nous ne manquerons pas de le faire, comme nous l'avons fait pour les fiches. Cela dit, vous pouvez m'envoyer la question directement par mail ; nous n'avons pas besoin de ne nous parler qu'au moment des Conseils Municipaux, vous savez, M. FREDOUILLE, je réponds, contrairement à ce que disent certains sur le mépris et autres considérations ésotériques, je réponds assez généralement aux gens qui m'adressent la parole. Donc si vous voulez avoir des précisions de ce type, demandez-le-moi, et nous vous l'enverrons directement. »

(Interventions hors micro.)

M. le Maire : « M. MACRON, je ne sais pas, je n'ai pas eu l'occasion de le croiser ; moi, je ne le connais pas personnellement. »

(Interventions hors micro.)

M. le Maire : « Mme ZINGER... Pardon ? Il est un peu plus jeune, surtout, vous savez ! »

(Interventions hors micro.)

M. le Maire : « Mme ZINGER. C'est vrai qu'il tient six heures, quand même ! Je vous en prie. »

"Questions pour le conseil municipal de février 2019 posées par J.-J FREDOUILLE représentant EELV

En cas d'annulation d'un PLU, sous quelle réglementation d'urbanisme la ville retombe-t-elle ?

Est-il possible d'annuler partiellement un PLU ? Que dit la jurisprudence en la matière ?

Que se passe-t-il si un PLU est annulé totalement ou partiellement alors qu'entre-temps la ville est passée en PLU intercommunal ?"

Question orale demandant le détail du mode de calcul de la subvention de la Ville à l'OGEC (école privée Saint-Vincent-de-Paul) déposée par Françoise ZINGER, Conseillère Municipale de Fontenay aux Roses

Mme ZINGER : « Merci, M. le Maire.

Il est préalablement rappelé :

- Qu'à la suite d'une procédure intentée par l'OGEC et d'une transaction menée par Mme BOURDET, alors Maire-Adjointe à l'enfance, la subvention de la Ville à l'OGEC est passée de 545,11 euros par enfant en 2012-2013 à 950 euros en 2013-2014, pour atteindre progressivement 1 200 euros par enfant en 2019, selon protocole validé par délibération du Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2014 ;
- Que les communes sont légalement tenues de verser aux écoles privées sous contrat de leur territoire l'équivalent des sommes qu'elles consacrent aux élèves des écoles publiques de la ville sur le temps scolaire obligatoire, pas plus, pas moins. Cette obligation va d'ailleurs peut-être être augmentée considérablement puisque l'obligation scolaire risque d'être étendue aux enfants à partir de 3 ans.
- Que postérieurement à cette transaction, la Ville a réduit considérablement les budgets relatifs notamment aux classes de découvertes, aux contrats éducatifs locaux cités dans le protocole de transaction, à la piscine...

C'est pourquoi, je vous demande, M. le Maire, de nous indiquer, d'ici le vote du budget, les bases de calcul, poste par poste, des dépenses consacrées aux élèves des écoles publiques de Fontenay, sur le temps scolaire et par voie de conséquence le montant consacré à chaque élève afin que nous puissions le comparer au montant versé à l'OGEC.

Je rappelle que l'OGEC est le propriétaire qui gère l'école privée Saint-Vincent-de-Paul. »

M. le Maire : « Merci, Mme ZINGER, de nous rappeler que le débat sur l'école privée existe encore. La parole est à M. LAFON. »

M. LAFON : « Je réponds oui. Telle que la question est posée, je réponds oui, bien entendu, nous fournirons les éléments. En deux mots, c'est normal, bien sûr que c'est normal. Nous débattons de la formulation, mais c'est autre chose. C'est normal, nous appliquons la loi, toute la loi, rien que la loi, donc nous devons recalculer les éléments. J'étais à l'Assemblée générale de l'OGEC il y a quelques jours, c'est bien la discussion que nous avons commencé à avoir avec eux. Nous vous donnerons donc tous ces éléments et, de toute façon, comme nous allons renégocier, nous allons effectivement regarder les choses de façon précise.

Le point que vous mentionnez qui est le plus important sera celui qui concerne effectivement la scolarisation et l'obligation de scolarité à partir de 3 ans, puisque nous ne finançons pas l'école maternelle. Mais si la loi est adoptée – elle est en cours de négociation – effectivement, il faudra que nous finançons l'école maternelle. Je rappelle que l'OGEC est sous contrat d'association, donc les règles sont très précises. Je rappelle aussi que cela concerne les élèves fontenaisiens uniquement. Bien sûr, nous vous fournirons les éléments, il n'y a aucun problème, en toute transparence, puisqu'ils servent de base au calcul de notre contribution. Donc je réponds oui. »

M. le Maire : « Je voudrais simplement ajouter un tout petit point, c'est que, comme vous l'avez souligné, les sommes que nous versons aujourd'hui sont en fait la traduction, dans la délibération, d'un jugement, ou plus exactement d'un protocole d'accord qui a permis de sortir d'un conflit judiciaire ; ce protocole d'accord a été négocié, toutes choses égales par ailleurs, jusqu'en 2019. Il est vrai qu'à partir de 2020, il faudra rentrer dans la loi normale et justifier à nouveau du montant que nous versons à l'OGEC. Nous aurons, de toute façon, à refaire cette expertise. »

Mme ZINGER : « Oui, mais enfin, il y a quand même un problème d'ordre public : il est interdit à une collectivité locale de subventionner une école privée. »

M. le Maire : « Oui. »

Mme ZINGER : « Si le protocole prévoit de verser à l'OGEC des sommes supérieures aux sommes versées à l'école publique, parce que les sommes versées ont augmenté sans discussion jusqu'en 2019, jusqu'à 1 200 euros. Dans le même temps, les sommes consacrées à l'école publique à Fontenay ont baissé. »

M. le Maire : « Oui, nous avons bien compris, mais pas tant que ça. »

M. LAFON : « « Nous sommes dans les clous »

M. le Maire : « Je vous rappelle que le protocole transactionnel avait pour but de payer beaucoup moins que ce à quoi nous aurait condamné à payer le tribunal, quand même. Sinon, nous n'aurions pas passé le protocole transactionnel ! »

M. LAFON : « Globalement nous respectons les règles, mais nous vous donnerons tous les éléments, il n'y a pas de problème. Deuxièmement, effectivement, nous allons rediscuter de la situation et l'OGEC est ouvert à la discussion et à la négociation. »

Questions concernant l'organisation du "Grand Débat National" à Fontenay-aux-Roses

M. le Maire : « Pour cette question du groupe Associatif et Citoyen, je ne sais pas qui prend la parole. »

M. FAYE : « Merci, M. le Maire. Il s'agit de questions qui concernent l'organisation du grand débat national à Fontenay-aux-Roses.

La Ville de Fontenay-aux-Roses, comme de très nombreuses villes en France, a organisé une réunion samedi 16 février 2019 dans le cadre du grand débat national. Comme toutes les communes de France, la Ville avait reçu un "kit" qui expliquait comment organiser cette réunion.

Or la Ville de Fontenay a sous-traité l'organisation de cette réunion à une société privée.

D'où les questions suivantes :

Quelle société privée a été choisie ?

Comment a-t-elle été choisie ? (Appel d'offres ou autres méthodes.)

Quel est le coût TTC de la prestation ?

Sur quel budget est prélevé le coût de cette prestation ? »

M. le Maire : « M. LAFON a la parole. »

M. LAFON : « Bien. Je remarque que ce débat, qui a eu lieu samedi, s'est déroulé, qu'il y a eu une participation importante, que des restitutions vont être renvoyées au niveau national et mises à la disposition de tous les gens qui ont participé à ce débat.

La "société privée" qui a préparé ce débat en partie est votre serviteur, puisqu'en fait, nous avons conçu, à quelques-uns, le format de ce débat, puisque nous avons un temps limité, et c'était assez difficile. La seule chose que nous avons souhaité faire, pour que ce débat se déroule sereinement et finalement, qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, c'est que nous avons demandé à un journaliste modérateur d'animer le débat, ce qui a coûté quelques centaines d'euros, 350 ou 400 euros, et ce qui a permis que le débat se déroule, je pense, assez sereinement. Pour l'instant, je n'ai eu que des retours plutôt positifs. Il n'y a donc pas de société privée qui a conçu ce débat.

Effectivement, il y a un "kit" disponible ; si nous n'avons pas utilisé ce kit, c'est parce que dans la forme du débat tel qu'il était organisable, ce kit n'était pas réellement utilisable. Nous avons donc fait des fiches nous-mêmes, que nous avons distribuées ; nous avons essayé de faire une organisation et un mode d'emploi, que nous avons distribués. À part les quelques copies de ces fiches et de ce mode d'emploi pour les quatre ateliers, puisque nous avons souhaité traiter les quatre thèmes, il n'y a rien d'autre de particulier, sauf un modérateur, qui était là pour veiller à ce que le débat se déroule dans de bonnes conditions, ce qui d'ailleurs, à mon avis, a été le cas. Personnellement, je n'ai assisté qu'au

début et à la fin du débat, puisque je pensais qu'il était important de laisser les gens débattre entre eux. »

M. le Maire : « Cela a été prélevé sur le budget évènementiel de la Ville. »

(Interventions hors micro.)

M. le Maire : « Non, 400 euros. Oui, Mme FONTAINE-BORDENAVE, mais nous avançons, après. »

Mme FONTAINE-BORDENAVE : « Oui, le monsieur qui a présenté le débat a été présenté comme étant directeur général d'une structure, pas comme étant journaliste. »

M. le Maire : « Il précisait bien qu'il n'était pas journaliste, en effet, mais qu'il était homme de médias, en fait, et par ailleurs directeur d'une société qui s'appelle MEDIA TRAINING, je crois, mais qui a l'habitude d'organiser ce type de manifestations et de diriger des débats. Mais sa société n'était pas impliquée, c'était un intervenant. »

M. LAFON : « On peut être journaliste et patron d'une société ! »

Mme FONTAINE-BORDENAVE : « Oui, mais alors dans ce cas-là, on ne se présente pas avec le titre de directeur général de quelque chose, mais avec juste la fonction... »

(Brouhaha.)

M. le Maire : « Bien, ces précisions utiles étant données, nous passons à la dernière question, encore un tout petit effort, mes chers collègues. »

Mme BEKIARI : « C'est la version plus branchée du journalisme ! »

Questions concernant les accidents ayant eu lieu rue des Pervenches sur le trottoir devant les crèches des Pervenches

M. le Maire : « Pour cette question sur les trottoirs glissants des Pervenches, c'est Mme ALVARO, je pense, qui pose la question. »

Mme ALVARO : « Cela concerne les chutes ayant eu lieu devant la crèche des Pervenches, sur le trottoir.

Jeudi 31 janvier, des personnes ont chuté sur le trottoir verglacé situé devant les crèches au 7, rue des Pervenches.

Ce trottoir, un peu pentu, était verglacé : ni sablage, ni salage effectué ce matin-là.

Plusieurs personnes ont été blessées. En particulier, un papa avec son enfant âgé d'un peu moins de 12 mois dans ses bras est tombé. En protégeant son enfant, il s'est cassé le bras droit, à 8 h 00 du matin.

Le personnel des crèches s'organise alors sous l'autorité des directrices :

- Appels au SAMU et aux Pompiers ;
- Le papa blessé reçoit les premiers soins donnés par une directrice de crèche, infirmière ;
- Deux personnes de la crèche se mettent à saler le trottoir ;
- Les pompiers transportent le papa blessé à l'hôpital Bécclère (fracture de l'humérus) ;
- Une directrice générale adjointe est prévenue des accidents qui ont lieu.

Les questions sont les suivantes :

Pourquoi le salage de ce trottoir n'a-t-il pas été effectué tôt le matin, avant l'arrivée du personnel de la crèche et des premiers parents ? La veille, le salage avait été effectué tôt le matin sur ce trottoir et aucun accident n'avait été déploré.

Pendant que le personnel des crèches s'occupait du papa blessé et du salage du trottoir, le personnel s'occupant des enfants était-il en nombre suffisant pour s'occuper des bébés et très jeunes enfants présents dans les crèches ? Sachant qu'aux heures d'ouverture, c'est toujours à flux tendus que l'on fonctionne.

À quelle heure la ville a-t-elle engagé le salage des trottoirs situés devant les écoles et les crèches municipales le jeudi 31 janvier ?

Quelle aide la Municipalité apporte-t-elle au parent blessé et à sa famille, la responsabilité de la Ville étant engagée ? »

M. le Maire : « Il n'y a pas de complot, rassurez-vous, ce n'est pas fait pour favoriser la clientèle du Maire chirurgien ! »

Mme ALVARO : « Moi, je ne trouve pas cela très drôle, mais bon. »

M. le Maire : « C'est une triste histoire, je ne suis pas certain que cela doit faire l'objet d'une question en Conseil Municipal. Quelques mots, je précise qu'il y a une petite inexactitude, puisque le trottoir concerné n'est pas le trottoir devant la crèche, mais devant un riverain ; ce trottoir est celui d'une dame très âgée, qui a du mal à saler et déneiger. Il est vrai que l'équipe de la veille l'avait fait, celle du jour J ne l'a pas fait. Depuis, le comité d'habitants nous a proposé, ce qui me paraît une bonne idée, de détecter dans le quartier, dans le cadre du Plan Neige, les personnes âgées qui auraient du mal à nettoyer leur trottoir, car dans ces cas-là, les services de la Municipalité s'en occuperaient. Là, cela n'a pas fait, c'est dommage ; ce n'est pas une obligation de la Ville, mais c'est dommage qu'on ne l'ait pas fait. Je ne vois pas ce que cela appelle comme autre remarque. Anne-Marie ? »

Mme MERCADIER : « Moi, j'ai pris contact avec le papa, j'ai laissé un message sur le répondeur de sa compagne, et toute la journée, j'ai pris des nouvelles du petit Elliot. »

M. le Maire : « Voilà, je ne vois pas... Oui, cela arrive, il gèle parfois, il peut y avoir quelques plaques de verglas. Merci beaucoup. Nous allons conclure, à ce stade... »

M. le Maire : « Nous avons répondu à la question, je crois ? »

Mme ALVARO : « Non, le papa est bien tombé devant la crèche, il est bien tombé devant la crèche, et moi je veux savoir qui s'occupait des enfants pendant que le personnel était dehors à saler. »

M. le Maire : « Personne, bien sûr ; les enfants étaient livrés à eux-mêmes, Mme ALVARO, c'est ce que vous sous-entendez, bien sûr. »

Mme ALVARO : « Pas en nombre suffisant ! Est-ce que l'on peut avoir les effectifs de ce matin-là, les horaires du passage du salage ? »

(Brouhaha et interventions hors micro se poursuivant pendant l'intervention suivante de M. le Maire.)

M. le Maire : « Mme ALVARO, c'est pathétique, c'est une récupération pathétique ! Vous êtes pathétique ! Les effectifs étaient en quantité suffisante, je vous rassure, pour assurer la sécurité des enfants. Merci à vous. Le prochain Conseil Municipal... Les parents, s'ils ont des questions, peuvent venir nous les poser ; nous les accueillerons, et nous les avons d'ailleurs accueillis, dans le cadre des élections au conseil de crèche, et globalement, nous les accueillerons avec grand plaisir.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 18 mars 2019 à 20 h 00. Merci à vous. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-trois heures et vingt-deux minutes.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fontenay-aux-Roses, le 21 MAI 2019



Le Maire
Conseiller Départemental

Laurent VASTEL



POUR INFORMATION

Les procès-verbaux intégraux sont disponibles sur le site Internet de la Ville www.fontenay-aux-roses.fr ou sur simple demande auprès de la Mairie